



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

Table des matières

| | |
|--|----|
| Cadre réglementaire..... | 3 |
| Introduction..... | 5 |
| I. Le contexte économique et réglementaire..... | 6 |
| A) La situation économique globale impactée par la crise sanitaire..... | 6 |
| B) La situation financière des collectivités..... | 7 |
| C) Le cadre réglementaire de la loi de finances 2022..... | 11 |
| 1 – Les grands équilibres de la loi de finances pour 2022..... | 11 |
| 2 – La réforme des indicateurs financiers..... | 12 |
| 3 – L’obligation de reversement de la taxe d’aménagement..... | 13 |
| 4 – La réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics..... | 14 |
| II. La situation et les orientations budgétaires de la collectivité..... | 15 |
| A) La section de fonctionnement équilibrée et porteuse de possibilités..... | 15 |
| 1 - Les recettes de fonctionnement retrouvées..... | 15 |
| 1.1 – Les recettes fiscales : 73 % de nos ressources..... | 15 |
| 1.2 – Les dotations et subventions..... | 17 |
| 2 – Les dépenses de fonctionnement : des augmentations subies..... | 19 |
| 2.1 – Les charges générales : sous inflation forte..... | 20 |
| 2.2 – Les dépenses de personnel : Ségur de la Santé et revalorisation des plus précaires..... | 22 |
| 2.3 – Les atténuations de produits..... | 23 |
| 2.4 – Les autres charges..... | 23 |
| 3 - Les ratios comptables excellents..... | 24 |
| La collectivité bénéficie d’une bonne situation financière, son épargne remonte et sa capacité de désendettement baisse..... | 25 |
| B) La section d’investissement ou la relance attendue..... | 25 |
| 1 - Les recettes d’investissement au sceau de l’autofinancement..... | 25 |
| 1.1 – Les subventions d’investissement..... | 25 |
| 1.2 – Le FCTVA..... | 25 |
| 1.3 – L’emprunt : zéro euro..... | 25 |
| 1.4 – Les excédents..... | 25 |
| 2 - Les dépenses d’investissement : de larges marges de manœuvre..... | 26 |
| 2.1 – Le remboursement de l’emprunt en diminution..... | 26 |
| 2.2 – Les dépenses d’équipement..... | 26 |
| III - Les budgets annexes..... | 35 |
| A) Le budget annexe extension du site..... | 35 |
| B) Le budget annexe gestion du site..... | 36 |
| C) Le budget annexe aérodrome de Bordeaux Léognan Saucats..... | 37 |



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

| | |
|---|----|
| IV - Les coûts analytiques..... | 38 |
| A) La compétence gestion des déchets..... | 38 |
| B) La compétence petite enfance..... | 38 |
| C) La politique de solidarité : indispensable pour faire Société..... | 40 |
| D) Compétence jeunesse : Plan Jeunes..... | 41 |
| C) La compétence culture volontariste..... | 42 |
| V - L'évaluation climat du budget..... | 43 |
| Conclusion..... | 44 |



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

Cadre réglementaire

L'élaboration du budget 2022 de la Communauté de Communes de Montesquieu tient compte des obligations légales fixées par le législateur. Depuis la loi du 6 février 1992, le vote du budget primitif doit être précédé, dans les deux mois, d'un Débat d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire qui s'appuie sur un Rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Ce débat se nourrit d'informations générales liées au contexte économique et financier national et international. Il doit permettre notamment de mesurer les conséquences de la loi de Finances de l'État pour la collectivité.

Il permet aussi d'informer le conseil communautaire sur la situation financière de la CCM au moyen d'analyses rétrospectives et de visualiser les tendances des grands postes de recettes et de dépenses du budget à partir d'hypothèses, tout particulièrement la question des dépenses d'investissement.

Un ensemble d'obligations a été apporté par la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 puis par le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

En termes de contenu, l'article D2312-3 du CGCT prévoit que :

A. « Le rapport contient les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget
 - de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions
 - les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. Le rapport comporte,

- Au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :
 - 1° A la structure des effectifs ;
 - 2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
 - 3° A la durée effective du travail dans la collectivité.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

- Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018/2022 ajoute de nouvelles règles. Les ROB doivent désormais présenter les objectifs de la collectivité concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement, annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Les éléments doivent prendre en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

En termes de publication, le ROB des EPCI doit être transmis au préfet, aux Maires des communes et être mis à la disposition du public dans un délai de quinze jours. Lorsqu'un site internet existe, le rapport doit être mis en ligne. La loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 prévoit également l'envoi du document à l'ensemble des conseillers municipaux du territoire.

Information importante : les comptes administratifs (CA) de la collectivité ne sont pas encore définitifs car le Trésor Public n'a pas encore pris en charge l'ensemble des écritures et le pointage des comptes n'a pas encore eu lieu. Les projections ci-après restent à confirmer dans le cadre du vote du CA à venir.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

Introduction

L'année 2021 aura été marquée par au moins trois caractéristiques qui impacteront l'élaboration du budget 2022. Le début d'année 2022 en rajoute une quatrième : la guerre en Ukraine aura un impact long et profond sur notre économie. A l'heure où nous écrivons ces lignes, personne n'en imagine la portée. Bien sûr la philosophie qui portera l'exercice 2022 sera dans la continuité de celle des années antérieures : assurer un développement économique garant d'une croissance responsable ouverte vers l'emploi, le respect de notre cadre de vie, de notre environnement et une solidarité de chaque instant au regard de tous les âges et situations de nos habitants.

Aujourd'hui, ces quatre caractéristiques majeures sont :

- Une reprise de la croissance mondiale qui a pour conséquence un renchérissement du coût des matières premières, leur raréfaction, le prix de l'énergie et des carburants qui flambe ; ceci provoquant une reprise inflationniste.

Cette croissance mondiale et nationale a pour effet paradoxal de freiner localement les marchés publics par des appels d'offre infructueux, par des coûts prohibitifs pour des prestations de services ... en quelque sorte la croissance (mondiale) freine la croissance (locale) !

- Une guerre en Ukraine qui pour le moins accentuera l'inflation tant énergétique qu'alimentaire.

- Une politique budgétaire nationale stable dont la principale réforme portant sur la suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par une compensation en TVA s'est avérée en cette première année relativement positive pour notre CDC. Plus l'inflation croît, plus les rentrées de TVA augmentent.

- Nos comptes de résultat sont très positifs de par cette conjonction de recettes qui rentrent correctement tandis qu'il est plus difficile de tenir le rythme de la dépense prévue compte tenu de la surchauffe économique. Qu'en sera-t-il dans un trimestre ?

En cette année électorale majeure, la Loi de Finances pour 2022 est restée très stable ce qui simplifie nos orientations budgétaires.

Souhaitons que le marché mondial se fluidifie et augure d'un retour à une stabilisation des prix et espérons qu'une nouvelle vague épidémique ne vienne pas bouleverser notre quotidien. Ces réflexions justifient notre approche prudentielle dans la fabrication du budget 2022.

Ceci nous permettrait à nouveau de mieux investir pour le bien être et le mieux vivre de nos concitoyens à un rythme plus cohérent avec nos ambitions.

Ce budget 2022 s'engagera de façon résolue pour traiter du problème de la mobilité et donc du déplacement de nos concitoyens encore trop contingentés par l'automobile.

Nous ferons un effort considérable pour tous les métiers du social dans le droit fil du Ségur de la santé pour conforter le fonctionnement de nos crèches et des actions en faveur de la petite enfance.

Toutes nos politiques traditionnelles déjà entamées seront poursuivies et approfondies donnant ainsi cohérence à cette mandature. Bien que la situation internationale nous plonge dans l'incertitude totale.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

I. Le contexte économique et réglementaire

Le contexte économique, sanitaire et réglementaire a un impact direct sur les finances de la collectivité.

A) La situation économique globale impactée par la crise sanitaire

L'économie mondiale est fortement impactée par la crise sanitaire et elle subit les effets des différentes mesures de restrictions imposées pour y faire face.

La situation économique au sein de la zone Euro et en Europe connaît également les conséquences de l'épidémie de COVID-19. L'ensemble des grandes économies a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux États-Unis. Pendant l'été 2021, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. De plus, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021.

En revanche, les économies font face à la fois à une hausse importante des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation, mais aussi à des pénuries de bien intermédiaires limitant certaines productions industrielles.

En France, l'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une chute de 8 % du PIB en 2020, le PIB français a rebondi de 6,7 % en moyenne sur 2021. La Banque de France prévoit un taux de croissance pour 2022 d'environ 3,6 %.

Néanmoins, face à l'incertitude d'une nouvelle vague épidémique, la croissance pourrait être de nouveau affectée.

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. Le chômage a reculé de 12,6 % en un an avec un taux d'emploi jamais observé depuis 1975. Pour autant, le chômage qui atteint un taux incompressible de 7 %.

L'emploi salarié a augmenté de 180 000 au troisième trimestre 2021 (après +158 000 et +210 000 au premier et deuxième trimestre), dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique. Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement.

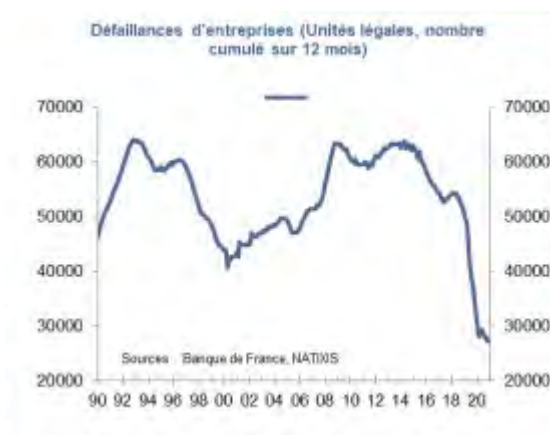
En terme d'inflation, la France fait face à une forte hausse du prix des énergies : électricité, gaz, carburant etc. Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. L'inflation pourrait ainsi passer de 2,8 % au T1 2022 à 1 % d'ici la fin de l'année (estimations Natixis).





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

Du côté entreprises, les résultats sont de nouveau en progression favorable. Les nombreuses mesures de soutien mise en place par le gouvernement ainsi que le rebond de la demande ont été deux facteurs positifs pour les entreprises. Le nombre de faillites d'entreprises a connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment. Le niveau d'épargne et d'investissement des entreprises a retrouvé son niveau pré-andémique fin 2021. Le territoire français bénéficie d'une attractivité renouvelée auprès des entreprises étrangères (+12,2 %), attractivité qui cache un commerce extérieur endémiquement déficitaire.



Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. La loi de finances 2022 prévoit un déficit de 8,4 % du PIB pour 2021 puis un abaissement à 4,8 % en 2022. « La croissance qui rappelle celle des trente glorieuses se crée au prix d'un déficit important et d'un endettement record » selon le journaliste Bruno DIVE du journal Sud Ouest.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement « dépensier » en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB. La loi de finances entérine notamment le plan d'investissement « France 2030 » de 30 Mds € dédié à relancer l'industrie française.

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021p |
|-----------------------------------|-------|-------|--------|--------|
| Deficit public (% du PIB) | 2,3% | 3,1% | 9,1% | 8,4% |
| Dettes publique (% du PIB) | 97,8% | 97,5% | 115,0% | 115,6% |
| Taux de dépense publique | 54,0% | 53,8% | 60,8% | 59,9% |
| Croissance du PIB (vol.) | 1,8% | 1,8% | -8,0% | 6,7% |

Sources : PLF 2022, Natixis

B) La situation financière des collectivités

x **En 2020,**

Dans sa traditionnelle note de conjoncture parue en octobre 2021, la banque postale constate que « les collectivités locales ont été présentes auprès de leur territoire face aux crises sanitaire et économique ». Si elles ont pu réaliser des économies du fait de la mise en veille de certains services, elles ont surtout soutenu leurs agents, administrés, entreprises, associations en utilisant toutes les ressources à leur disposition et ce en dépit de recettes fiscales et domaniales en berne. Leur épargne brute s'est en conséquence repliée de plus de 10 % et les investissements directs ont chuté de manière historique de 17,8 %, phénomène amplifié par le contexte



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

électoral ; en revanche les subventions d'investissement, en direction des entreprises notamment, ont fortement augmenté.



x **En 2021,**

Les recettes de fonctionnement progresseraient de 3,3 % pour atteindre 232 milliards d'euros. En synthèse des plus gros postes des recettes :

Les contributions directes reculeraient de plus d'un tiers principalement en raison de la suppression de la TH mais également de la baisse des impôts de production. Le manque à gagner est remplacé par une dotation de compensation. Hors cet effet, la hausse serait limitée, en raison d'une revalorisation forfaitaire des bases de 0,2 % et d'un faible recours au levier fiscal, en particulier au niveau communal. La CVAE perdrait plus de 50 % de son produit en lien avec la suppression de la part des régions (qui en percevaient la moitié) et conjuguée à une baisse de 1 %, la crise économique commençant à se faire sentir sur cet impôt assis sur la valeur ajoutée.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) augmenterait quant à elle sous l'effet des hausses de taux décidées par un tiers des EPCI, visant souvent à répondre à l'augmentation du coût du service lié notamment à la croissance de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

La fiscalité serait donc surtout soutenue par la fiscalité indirecte qui intégrerait 31 milliards d'euros de TVA supplémentaire.

Les dotations et compensations fiscales en provenance de l'État enregistreraient, avec + 4,1 %, une hausse relativement élevée. La dotation globale de fonctionnement (DGF), d'un montant de 26,7 milliards d'euros, demeure globalement stable.

Les produits des services, poste le plus touché par la crise sanitaire avec un recul de 12,9 % en 2020, retrouveraient un niveau plus en adéquation avec celui d'avant crise. Il serait cependant encore inférieur de plus de 2 % au montant de 2019. En effet, certains services ont été fermés à nouveau au printemps 2021 et



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

d'autres, comme les transports, peinent à retrouver leur rythme d'avant-crise en termes de fréquentation.

Les dépenses de fonctionnement, dont l'évolution a été contrainte par les contrats de Cahors sur la période 2018-2019 progresserait de 2,2 %, cette hausse résulterait en partie de la reprise de l'activité des services locaux fermés durant les périodes de confinement. En synthèse des plus gros postes des dépenses :

Les charges générales progresseraient de 1,3 % par rapport à 2019, année de référence d'avant crise, mais de +4,3 % par rapport à 2020, exercice qui a vu ce poste en retrait de 2,9 %. Ces dépenses ont logiquement suivi la diminution d'activité des services locaux ; elles reprendraient donc un rythme plus traditionnel en 2021, accentué par une reprise de l'inflation.

Les dépenses de personnel progresseraient de 1,5 %. Concernant les effectifs, d'après le 12ème baromètre RH de Randstad paru mi-septembre 2021, 30 % des collectivités locales, et même 46 % des intercommunalités, ont souhaité recruter en 2021. À noter également dans cette étude, le pourcentage important de collectivités ayant encore recours à des contrats externes (prestataires ou CDD) pour pallier un absentéisme dû à une crise sanitaire encore d'actualité.

L'épargne brute, qui correspond au solde de la section de fonctionnement et sert à financer les remboursements d'emprunts et les investissements, progresserait de 9,4 %, résultat de recettes courantes plus dynamiques que les dépenses. Avec un niveau de 38,5 milliards d'euros, elle serait néanmoins plus faible qu'en 2019. Les collectivités locales retrouveraient donc des marges de manœuvre financières sans toutefois reconstituer leurs capacités d'avant-crise.

Les investissements enregistreraient une croissance de 6,9 % et se rapprocheraient du niveau de 2019. Tous les niveaux de collectivités locales participeraient à cette reprise après le renouvellement des mandats intervenu en 2020 pour le bloc communal, et du fait d'un calendrier électoral particulier en 2021 pour les départements et les régions ; la crise sanitaire, le décalage des échéances électorales et la participation au Plan de relance sont en effet venus bouleverser le rythme traditionnel d'évolution des investissements.

Cette reprise des dépenses d'investissement serait soutenue, à hauteur de 37 %, par des recettes d'investissement (hors dette) qui enregistreraient une forte progression (+ 8,2 %). Le complément du financement est apporté par les emprunts nouveaux qui, avec 20,5 milliards d'euros, représenteraient 34 % des dépenses d'investissement. Les remboursements seraient en hausse de 2,1 % mais leur volume étant moindre que celui des emprunts nouveaux (16,7 milliards d'euros), l'encours de dette des collectivités locales progresserait de 2,1 % et atteindrait 183 milliards d'euros à la fin 2021. **Rapporté au PIB, le poids de l'encours de dette des collectivités locales serait ramené à 7,5 %, niveau moyen de la décennie précédente.**

x Les perspectives

Dans sa note de conjoncture parue en octobre 2021, la banque postale explique que 44 % des collectivités locales estiment que leurs investissements seront stables en 2022, alors qu'ils pourraient être attendus en progression. L'exercice 2022 cumule en effet l'impact du Plan de relance avec des travaux démarrés dès 2021 mais également les inquiétudes des élus concernant la sécurisation de leurs marges de manœuvre financières, leurs ressources comme leurs dépenses étant soumises à de nouvelles contraintes.

Au-delà de 2022, plusieurs variables sont encore inconnues des élus locaux :

- ✓ quelle forme prendra la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics ? Faut-il s'attendre à une nouvelle génération de contrats de type Contrats de Cahors avec une norme d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement ou bien les recettes locales pourraient-elles à nouveau être



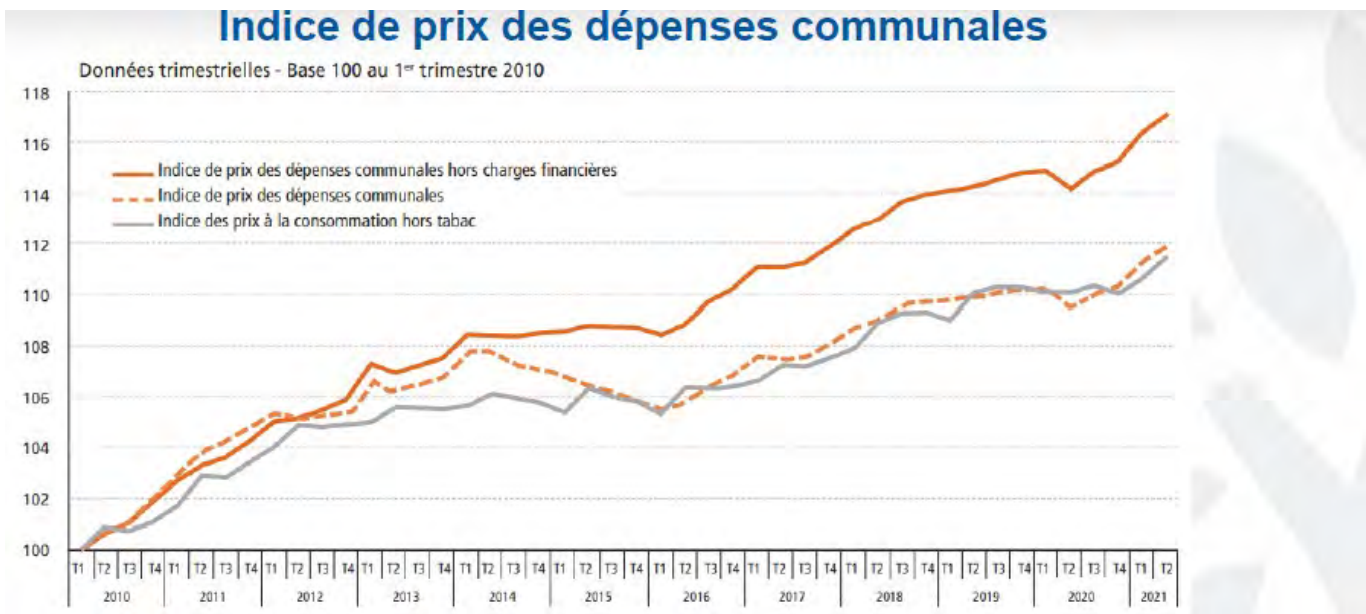
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

sollicitées comme ce fut le cas avec la ponction opérée sur la dotation globale de fonctionnement entre 2014 et 2017 ?

A Bordeaux Métropole, les élus font part de leur préoccupation : Mme FERREIRA, Vice Président en charge des finances et Maire de Blanquefort explique « l'argent, ou se trouve-t-il ? Dans les caisses des collectivités locales, qui n'ont pas le droit de présenter un budget en déficit ». M. SALLABERRY, Maire de Talence « un gouvernement qui sort des urnes se tourne toujours vers les collectivités. Si cela arrive, nous aurons de grandes difficultés à présenter un budget équilibré ».

- ✓ quelle évolution des dépenses face aux augmentations continues des prix et de l'inflation ?

Les indices de prix augmentent chaque année mécaniquement, la hausse s'est accélérée avec la crise sanitaire atteignant parfois des sommets.



La compétence gestion des déchets est particulièrement impactée par les révisions de prix : +33 % des coûts d'incinération entre 2020 et 2022 ; +337 % des taxes sur les activités polluantes entre 2020 et 2022. Plusieurs collectivités comme le SICTOM ne peuvent plus équilibrer leur budget et augmentent les taxes. L'association AMORCE alerte sur cette hausse des coûts qui pèsera à terme sur les ménages.

Le prix de l'énergie : gaz, électricité, fioul etc., depuis plusieurs mois, la France fait face à une augmentation des tarifs énergétiques aussi forte que continue. Les collectivités ne sont pas épargnées, le SDEEG a récemment alerté ses membres de la flambée des prix et des conséquences sur les factures à venir. L'électricité augmentera (selon la puissance kVA) entre 34 % et 42 % sur 2022.

C) Le cadre réglementaire de la loi de finances 2022



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

1 – Les grands équilibres de la loi de finances pour 2022

La loi de finances pour 2022 du 30 décembre 2021 prévoit un certain nombre de mesures concernant les collectivités locales. Voici une synthèse des principales mesures concernant la collectivité :

- **Des enveloppes financières dédiées aux collectivités en hausse**

Les transferts financiers incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police, la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle. Ils atteignent 105,5 Mds€ en 2022 et sont en hausse de 1,2 % par rapport à la loi de finances 2021.

Les concours financiers totalisent tous les prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales, la TVA des régions et celle du fonds de sauvegarde des départements sont également en augmentation sous l'effet de nouvelles mesures :

- x la création d'une dotation de compensation de la baisse du dispositif de compensation péréquative pour les départements,
- x l'installation d'un fonds d'urgence au profit des collectivités sinistrées par la tempête Alex, et majoration de la dotation de solidarité pour les collectivités frappées par des catastrophes naturelles,
- x le doublement de la dotation biodiversité bénéficiant aux collectivités hébergeant des zones naturelles protégées sur leur territoire.

Au global, les prélèvements sur recettes de l'État représentent 4,22Mds€ pour 2022. La hausse est principalement due à :

- ✓ La hausse des compensations de la réduction de 50 % des valeurs locatives de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des locaux industriels,
- ✓ l'augmentation de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale due essentiellement à la progression de la compensation de l'exonération de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 5 000€,
- ✓ la baisse de deux dotations au titre de la minoration des variables d'ajustement,
- ✓ la diminution du FCTVA

- **Un niveau de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) stabilisé**

La DGF 2022 est stable avec un montant de 26,798 Mds€ dont 18,3Mds€ pour le bloc communal, et 8,5 Mds€ pour les départements.

Les montants de DGF seront notifiés courant mars à la CCM, pour l'heure le budget a été préparé avec une recette constante.

- **Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1Mds€ pour 2022, ce montant est en hausse comparativement à 2021 :

- x dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 M€
- x dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 M€
- x dotation politique de la ville (DPV) : 150 M€

La CCM a déposé pour 2022 plusieurs dossiers de demande de subvention :

- DETR – pour l'éclairage public, la création de la nouvelle pépinière, la création de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- DSIL – pour la réhabilitation du Centre de Ressources

- **Le prolongement des dotations liées à la crise sanitaires**



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

La loi de finances rectificative pour 2021 votée au 19 juillet 2021 a instauré des nouvelles dotations qui sont prolongée par la loi de finances pour 2022. Ces deux dotations ont vocation à soutenir les collectivités durant la crise sanitaire en compensant les pertes de ressources :

- x La dotation à destination des régies des collectivités,
- x La dotation à destination des communes, EPCI à fiscalité propres et syndicats mixtes

Pour l'heure, la CCM n'est éligible à aucun de ces dispositifs.

- **La réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité**

En 2020, la loi de finances a supprimé la dotation Natura 2000 et institué une dotation de soutien aux communes situées en zone Natura 2000. La loi de finances 2022 double le montant de cette dotation pour le porter à 20M€.

Cette dotation peut-être mobilisable sous conditions pour certaines communes membres de la CCM.

- **Des précisions sur les attributions de compensations (AC)**

La loi de finances prévoit que l'EPCI peut diminuer unilatéralement les AC de ses communes membres, cet article en précise les conditions et pose les principes suivants :

- x la baisse ne peut pas être supérieure à la perte de recettes fiscales de l'EPCI à fiscalité propre,
- x la baisse peut être réalisée sur tout ou partie des communes membres, voire même sur la seule où il y a eu baisse des recettes fiscales,
- x la baisse ne peut pas être supérieure à 5 % des recettes réelles de fonctionnement (de l'année précédente) de la commune concernée ou au montant perçu au titre de la compensation de la contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources.

- **La création d'une taxe spéciale d'équipement (TSE) pour financer le « grand projet ferroviaire du Sud-Ouest »**

Le « grand projet ferroviaire du Sud Ouest » regroupe la création de deux lignes à grande vitesse : les liaisons Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne.

Une partie du financement de ce projet est assurée par la création de cette TSE (au profit de l'établissement public local « Société du grand projet sud-ouest ») qui correspond à une surtaxe sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale), sur la contribution foncière des entreprises (CFE) et sur les taxes foncières des propriétés bâties et non bâties (TFPB et TFPNB). Sont concernés les contribuables situés dans une commune se trouvant à moins de 60 minutes en voiture d'une gare desservie par au moins une de ces deux lignes à grande vitesse. Le produit de cette TSE est fixé à 24 millions € par an.

Les contribuables : ménages et entreprises du territoire seront concernés par cette nouvelle taxe dès 2022.

2 – La réforme des indicateurs financiers

La loi de finances 2022 poursuit la réforme initiée par la loi de finances 2021 pour neutraliser les effets des réformes fiscales (la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais aussi la réduction par deux des valeurs locatives des locaux industriels), la loi met en place un nouveau calcul des indicateurs financier avec pour objectif de tenir compte du nouveau panier de ressources.

- x **Concernant le potentiel fiscal**

Pour les intercommunalités, le potentiel fiscal intègre la TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, la nouvelle fraction de TVA, la compensation des



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

intercommunalités contributrices au FNGIR subissant une perte de bases de CFE.

Le périmètre du potentiel fiscal et du potentiel financier des communes est élargi et intègre des ressources supplémentaires : la taxe sur les pylônes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), la majoration sur les résidences secondaires, les DMTO (taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux et le fonds de péréquation des DMTO) pris en compte de façon moyennée sur 3 ans, le prélèvement sur recettes de compensation des communes contributrices au FNGIR subissant une perte de bases de CFE institué l'an dernier (article 79 de la LFI pour 2021).

x **Concernant l'effort fiscal**

Les paramètres de calcul de l'effort fiscal, indicateur conçu pour mesurer la pression fiscale qu'une collectivité fait peser sur ses ménages, évoluent également. La nouvelle définition de l'effort fiscal soustrait désormais dans le calcul de l'effort fiscal d'une commune l'apport de la fiscalité intercommunale, y compris le poids de la TEOM/REOM.

L'effort fiscal et l'effort fiscal agrégé seront affectés d'une fraction de correction : la neutralisation de la réforme sera intégrale en 2022, et la fraction de correction décroîtra progressivement de 2023 à 2028. Les nouvelles modalités de calcul ne commenceront donc à produire des effets sur la répartition des dotations et fonds de péréquation, et en particulier du FPIC, qu'à partir de 2023.

L'Association des communautés de France redoute qu'« en limitant la notion d'effort fiscal des communes aux seuls produits communaux, c'est la notion même d'intégration fiscale qui est remise en cause. Les communes membres d'une intercommunalité ayant un produit fiscal important, vont voir leur effort fiscal chuter avec des conséquences en chaîne sur leurs dotations. Une sorte de « prime à la non intégration », incitant les communes à lever de la fiscalité à leur niveau plutôt qu'à celui de l'intercommunalité pour majorer leur effort fiscal. »

3 – L'obligation de reversement de la taxe d'aménagement

L'article L. 331-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que la part communale de la taxe d'aménagement est instituée :

1° De plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols, sauf renonciation expresse décidée par délibération dans les conditions prévues au neuvième alinéa ;

2° Par délibération du conseil municipal dans les autres communes.

Lorsque la taxe d'aménagement (TA) est perçue au profit de l'intercommunalité, le code de l'urbanisme prévoit que « tout ou partie » doit être reversé aux communes, les conditions de reversement étant fixées par délibération. En revanche la réciproque, c'est-à-dire le reversement de tout ou partie de la TA des communes vers les intercommunalités, n'était jusqu'alors pas obligatoire mais simplement facultatif.

Le pilotage des opérations d'aménagement qu'il s'agisse de logements ou d'une zone d'activité économique, est très souvent une compétence intercommunale. De plus, la taxe d'aménagement étant principalement dédiée au financement des équipements attachés à des opérations d'aménagement (hors ZAC), il semblait logique que les intercommunalités puissent en bénéficier.

La loi de finances pour 2022 corrige cette anomalie et harmonise les règles de reversement : elle impose aux communes ayant institué une taxe d'aménagement d'en reverser une fraction à leur intercommunalité.

Cette disposition est d'application immédiate, pour les permis de construire (d'aménager et de déclaration préalable de travaux) qui seront déposés à partir du 1er janvier 2022.

Reste à définir les clés de partage pour rendre effectives les obligations de reversement de la taxe d'aménagement entre communes et intercommunalité, qui devront passer par des délibérations concordantes, les dispositions existantes restant en vigueur. Ces délibérations, devront prendre en compte les charges des équipements publics et assimilés assumées par chaque collectivité concernée en lien avec leurs compétences



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

respectives. Mais elles pourraient également s'appuyer sur une sectorisation appropriée des taux de la taxe d'aménagement appliqués sur le territoire.

La collectivité compétente doit délibérer avant le 30 novembre de l'année N-1 pour une application au 1er janvier de l'année N.

4 – La réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics

La réforme de l'organisation financière de l'État comprend plusieurs mesures qui visent à :

- x mieux coordonner et proportionner les contrôles,
- x simplifier les procédures,
- x déconcentrer la gestion budgétaire pour renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires.

La conséquence est une rénovation en profondeur du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics.

Dans le régime actuel :

- x les comptables publics sont soumis à une responsabilité personnelle et pécuniaire mise en jeu par la Cour des Comptes (CDC) et les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC),
- x Les ordonnateurs sont justiciables devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF).

En conservant bien la séparation fondamentale ordonnateurs/comptables, il a été souhaité que les travaux soient menés conjointement entre l'administration, la CDC et le Conseil d'État dans le but de définir un nouveau régime unifié de responsabilité qui serait applicable à l'ensemble des agents publics pour le 1^{er} janvier 2023.

Ce nouveau régime visera à sanctionner, de façon plus efficace et ciblée, les fautes graves concernant l'exécution des recettes / dépenses ou la gestion des biens des entités publiques, ayant causé un préjudice financier significatif. Il ouvrira la possibilité de sanctionner les fautes de gestion en cas de négligences et carences graves dans l'exercice des contrôles réalisés par les acteurs de la chaîne financière, sous réserve qu'elles aient été à l'origine d'un préjudice financier important. Et, il modernisera d'autres infractions actuellement prévues par le code des juridictions financières et le régime spécifique de la gestion de fait.

A la place de la CDBF compétence pour les ordonnateurs, et des juridictions financières pour les comptables publics, la juridiction unifiée en charge de la répression de ces fautes en première instance sera une chambre de la CDC, comprenant des membres de la Cour et des magistrats de CRTC. Afin de renforcer les droits des justiciables, une cour d'appel financière, présidée par le 1^{er} Président de la CDC sera instituée, composée de quatre membres du Conseil d'État, de quatre membres de la CDC et de deux personnalités qualifiées désignées pour leur expérience en gestion publique. L'appel sera suspensif. Le Conseil d'État demeurera la juridiction de cassation.

La juridiction pourra être amenée à prononcer des amendes pécuniaires à l'encontre des justiciables, dont le montant sera plafonné à 6 mois de rémunération de l'agent. Elle pourra également prononcer une peine complémentaire pour une durée déterminée : interdiction d'exercer les fonctions de comptable ou interdiction d'avoir la qualité d'ordonnateur.

La réforme de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics étant supprimée, l'ordonnance comportera aussi des dispositions, relevant du domaine de la loi, de nature à garantir que les comptables publics continueront à jouer pleinement leur rôle de garant de la régularité des opérations de recettes et de dépenses.

II. La situation et les orientations budgétaires de la collectivité

La situation financière de la CCM reste maîtrisée malgré la situation sanitaire et les mesures induites. Durant l'année 2021, la collectivité a pris en charge la compétence mobilité qui aura à moyen terme des



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

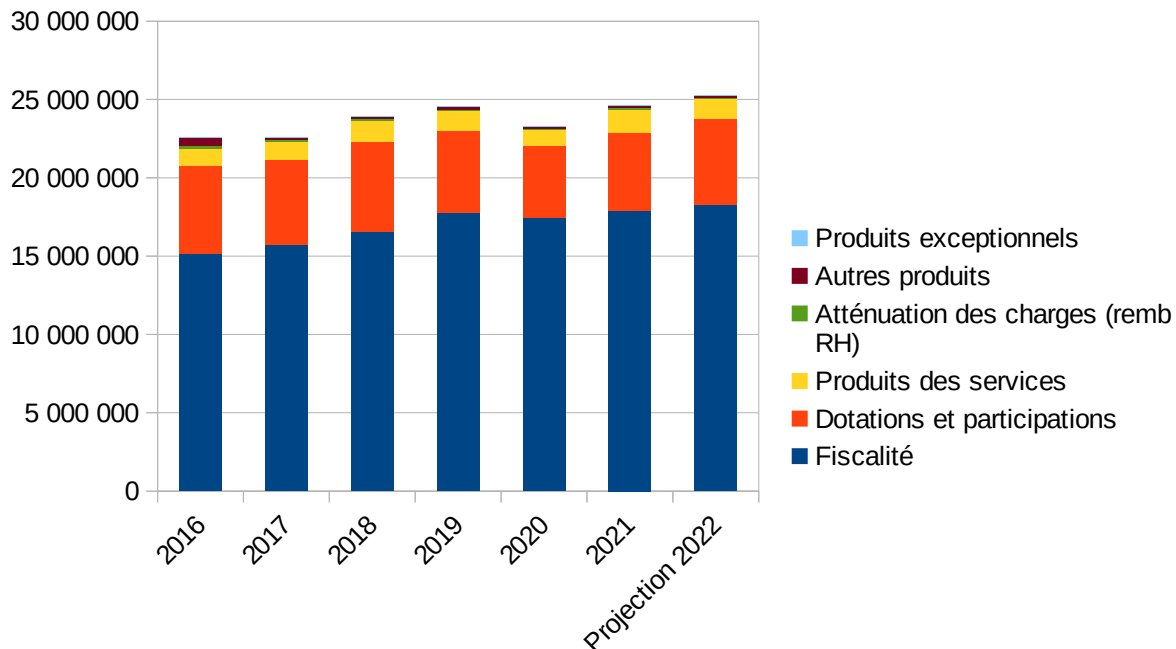
conséquences financières importantes. Si la loi de finances pour 2022 ne modifie pas substantiellement le paysage financier local, la collectivité continue de subir les conséquences de la suppression de la TH et du plafonnement de sa CFE. La CCM sera également vigilante à la forte inflation et aux augmentations de prix qui ont d'importantes conséquences sur certains postes de dépenses.

A) La section de fonctionnement équilibrée et porteuse de possibilités

La maîtrise de la section de fonctionnement et de l'épargne permet à la collectivité d'investir.

1 - Les recettes de fonctionnement retrouvées

En 2021, la collectivité a souffert des conséquences de la crise sanitaire (fermeture d'équipements, plan de relance avec réforme fiscale etc.), pour autant, les recettes de la collectivité ont retrouvé une dynamique.



La CCM a connu une baisse de ses recettes de fonctionnement en 2020 à la suite du transfert vers la Région de la gestion de la compétence transport scolaire. Cette baisse est équilibrée en dépenses et en recettes.

1.1 - Les recettes fiscales : 73 % de nos ressources

La fiscalité représente 73 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021, elle est la principale ressource et le principal levier financier de la collectivité. En 2021, la collectivité bénéficiait d'un pouvoir de taux sur la majorité du produit fiscal : TH, TFB, TFNB, CFE, TEOM. Les taux d'imposition sont inchangés depuis 2015. En 2015, il avait été décidé de baisser le taux de la TEOM.

Les notifications fiscales (1259) de l'année sont produites par les services fiscaux en mars, la préparation budgétaire est donc systématiquement organisée sans connaître exactement quelles seront les recettes fiscales.

Voici le détail des recettes perçues en 2021 et des prévisions pour 2022 (dans l'attente des notifications).



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

| | 2 016 | 2 017 | 2 018 | 2 019 | 2 020 | 2 021 | Prévisions BP 2022 | Variation 21/20 en % |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|-------------------------|
| 1 TH | 4 286 395 | 4 373 774 | 4 548 632 | 4 797 192 | 4 958 375 | 181 958 | 188 145 | |
| 2 TVA | | | | | | 4 998 277 | 5 273 182 | 4,47 % |
| 3 TFB | 431 100 | 443 067 | 464 652 | 485 161 | 511 389 | 498 080 | 515 015 | -2,67 % |
| 4 TFNB | 56 116 | 55 049 | 55 622 | 56 645 | 57 142 | 59 075 | 61 084 | 3,27 % |
| 5 CFE | 2 306 751 | 2 557 684 | 2 744 262 | 2 824 133 | 2 970 529 | 2 428 700 | 2 496 819 | -22,31 % |
| 6 Régularisations | 489 266 | 451 943 | 476 169 | 612 344 | 27 332 | 385 476 | 100 000 | 92,91 % |
| 7 TATFNB | 76 216 | 74 364 | 73 309 | 70 776 | 69 010 | 83 916 | 86 769 | 17,76 % |
| 8 CVAE | 1 858 917 | 1 962 130 | 2 028 132 | 2 523 990 | 2 300 182 | 2 462 268 | 2 586 770 | 6,58 % |
| 9 IFER | 728 963 | 734 798 | 763 366 | 771 499 | 802 215 | 815 612 | 820 000 | 1,64 % |
| 10 TASCOM | 418 658 | 424 329 | 467 039 | 487 230 | 528 939 | 548 302 | 548 302 | 3,53 % |
| 11 TEOM | 4 489 941 | 4 599 177 | 4 760 888 | 4 969 524 | 5 174 879 | 5 290 974 | 5 470 867 | 2,19 % |
| 12 Taxe de séjour | 31 998 | 47 856 | 200 584 | 171 722 | 67 908 | 122 653 | 132 000 | 44,63 % |
| Fiscalité | 15 174 321 | 15 724 171 | 16 582 655 | 17 770 216 | 17 467 900 | 17 875 291 | 18 278 953 | 2,28 % |

* CVAE 2020 résultats sont faussés par des rappels fiscaux de l'État.

1- TH – Suppression de la Taxe d'habitation (loi de finances pour 2021) sauf pour les résidences secondaires.

Prévision 2022: Augmentation de 3,4 % en 2022

Revalorisation des bases fiscales prévue par la loi de finances, en fonction de l'indice des prix à la consommation.

2- TVA – Remplacement de la TH sur les habitations principales par une fraction de TVA (loi de finances pour 2021).

Prévision 2022: Augmentation de 5,5 % en 2022

Communiqué de presse du Ministère chargé des comptes publics en date du 19/11/2021, les recettes de TVA devrait augmenter de +5,5 % en 2022.

3- TFB – Pas de modification du périmètre de cet impôt

Prévision 2022: Augmentation de 3,4 % en 2022

Revalorisation des bases fiscales prévue par la loi de finances, en fonction de l'indice des prix à la consommation.

4- TFNB – Pas de modification du périmètre de cet impôt

Prévision 2022: Augmentation de 3,4 % en 2022

Revalorisation des bases fiscales prévue par la loi de finances, en fonction de l'indice des prix à la consommation.

5- CFE – Réforme de la CET avec plafonnement de la CFE (loi de finances pour 2021). L'écêtement de la base est compensée par un versement de l'État qui est valorisé en chapitre 74 « compensations fiscales »

Prévision 2022: +2,80 % en 2022

Le 17 septembre 2021, les services fiscaux ont communiqué les premières simulations des bases de CFE 2022. Ces simulations sont partielles et n'évaluent que les entreprises les plus importantes du territoire : les « dominants ». Ces dominants représentent environ 75 % de la base fiscale et peuvent donc donner une bonne indication de la tendance.

D'après les simulations des services fiscaux, les bases des dominants évoluent de +2,8 % entre 2021 et 2022, ainsi, le produit fiscal serait également en augmentation d'environ 60 000€ concernant ces entreprises. En extrapolant cette tendance à l'ensemble des entreprises, le produit fiscal prévisionnel à récupérer sera en hausse de 70K€ entre 2021 et 2022.

6- Régularisations – Les régularisations (rôles supplémentaires) sont fonction du travail des services des impôts en matière de contrôle des contribuables. En 2021, les régularisations ont augmenté suite à un contrôle



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

de l'entreprise Merck.

Prévision 2022 : 100 000€ soit une prévision prudente basée sur une moyenne des années précédentes.

7- TATFNB – Pas de modification du périmètre de cet impôt dont le produit évolue très peu,

Prévision 2022: Augmentation de 3,4 % en 2022

Revalorisation des bases fiscales prévue par la loi de finances, en fonction de l'indice des prix à la consommation.

8- CVAE – Réforme de la CVAE sans conséquences pour les EPCI (loi de finances pour 2021).

Prévision 2022: +5,06 % en 2022

Le 19 novembre 2021, les services fiscaux ont communiqué les premières simulations des bases de CVAE 2022. Ce montant n'est qu'une estimation pouvant évoluer du fait des changements de situation intervenant au 1er janvier 2022 et des régularisations intervenant au cours du dernier trimestre 2021, ce dernier n'ayant pas été pris en compte afin de réaliser cette simulation.

D'après les simulations des services fiscaux, le produit de CVAE augmente de de +5,06 % entre 2021 et 2022, ainsi, le produit fiscal serait en augmentation d'environ 120K€.

9- IFER – Pas de modification du périmètre de cet impôt,

Prévision 2022 : Prévision prudente basée sur une moyenne des années précédentes.

10-TASCOM – L'état fiscal 1386 fait apparaître une forte augmentation du montant de TASCOM (environ 60K€). Après étude des services de la DGFIP, il s'avère que l'entreprise Auchan à La Brède a augmenté sa surface de vente dépassant maintenant les 2500m², une majoration de 50 % a été appliquée d'où un produit définitif supérieur au produit prévisionnel. De même, l'entreprise Gamax33 à Beautiran, a augmenté le nombre de jours d'ouverture du magasin, d'où un produit définitif en augmentation

Prévision 2022 : Montant équivalent au produit perçu en 2021.

11-TEOM – Pas de modification du périmètre de cet impôt,

Prévision 2022: Augmentation de 3,4 % en 2022

Revalorisation des bases fiscales prévue par la loi de finances, en fonction de l'indice des prix à la consommation.

12-Taxe de séjour – Pas de modification du périmètre de cet impôt,

Prévision 2022 : 132 000€ en 2022 soit une prévision prudente basée sur une moyenne des années précédentes (hors année de crise financière).

1.2 – Les dotations et subventions

Le chapitre « dotations et subventions » représente 20 % des recettes réelles de fonctionnement, il est constitué de deux postes : les dotations de l'État et les subventions.

| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2 021 | Prévisions 2022 |
|----------------|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dotations Etat | DGF | 1 429 930 | 1 230 672 | 1 167 217 | 1 240 517 | 1 249 346 | 1 263 436 | 1 263 436 |
| | Compensations fiscales | 114 332 | 136 758 | 151 291 | 251 675 | 282 150 | 833 422 | 834 490 |
| Subventions | Subventions CAF (Pôle vie locale) | 1 811 093 | 1 976 506 | 1 803 316 | 1 774 532 | 1 866 279 | 1 589 817 | 1 681 473 |
| | Participation des éco organismes | 724 697 | 656 607 | 597 346 | 646 733 | 635 489 | 837 775 | 743 400 |
| | Autres subventions | 1 522 601 | 1 412 688 | 1 978 029 | 1 293 537 | 548 522 | 513 195 | 943 813 |
| | TOTAL | 5 602 654 | 5 413 231 | 5 697 199 | 5 206 994 | 4 581 786 | 5 037 645 | 5 466 612 |

*Pas de notification

x **Les dotations de l'Etat**



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

La situation en 2021

Concernant les dotations de l'État, la collectivité ne subit plus la baisse de sa dotation globale forfaitaire depuis 3 ans. Pour rappel, entre 2013 et 2017, l'État a ponctionné 11,2M€ de recettes à la collectivité au titre du redressement des comptes publics. Pour l'heure, la dotation est stable.

La loi de finances 2021 a instauré une réforme de la fiscalité économique et une compensation des pertes de CET. La collectivité a ainsi perdu une partie de sa fiscalité économique (CFE vu plus haut) mais bénéficie en revanche d'une nouvelle compensation fiscale d'environ 830K€.

Les prévisions pour 2022

La loi de finances pour 2022 conserve un niveau de DGF global équivalent ainsi les prévisions de DGF pour la collectivité sont stables.

Le produit fiscal de CFE augmente en 2022. Pour autant, à défaut de chiffres officiels et par prudence, les compensations fiscales ont été chiffrées de manière équivalentes à celles perçues en 2021.

x **Les subventions**

La situation en 2021

En 2021, la collectivité a connu une baisse des subventions allouées par la CAF, son principal financeur. Cette baisse fait suite aux fermetures d'équipements et aux décalages d'évènements provoqués par la crise sanitaire.

La collectivité bénéficie de participations de la part des éco-organismes qui organisent la collecte des produits et équipements en fin de vie. Ils regroupent les «metteurs sur le marché», c'est-à-dire ceux qui vendent et distribuent leurs produits. En application du principe «pollueur-payeur», les éco-organismes versent des contributions pour le financement de l'enlèvement des déchets. Suite à l'extension des consignes de tri sur le territoire, la collectivité bénéficie d'une hausse des participations en 2021.

A noter, la CCM récupère désormais le FCTVA pour les dépenses de maintenance de voirie et de terrains. La collectivité a récupéré 10K€ en 2021.

Les prévisions pour 2022

La collectivité a réalisé des simulations de ses recettes de manière prudente. Concernant les recettes de la CAF, les prévisions sont évaluées en prenant en compte des fermetures d'équipement équivalentes à celles connues en 2021.

Concernant les autres subventions, la collectivité bénéficiera d'une hausse de recettes concernant :

- l'environnement – suite à d'importantes régularisations en 2021, les subventions retrouveront leur stabilité, ce qui provoque une augmentation de +150K€ entre 2021 et 2022,
- les transports scolaires – chaque année, la CCM et la Région réalisent des opérations d'écritures, les recettes prévisionnelles sont en hausse de 100K€, cette hausse est équilibrée avec une augmentation des dépenses,
- les fonds européens - la collectivité s'est engagée avec la CC de Jalles-Eau-Bourde pour répondre à l'appel à manifestation régional concernant la gestion des fonds européens territorialisés. Les collectivités devront déposer un dossier avant le 17 juin, pour ce faire, des dépenses d'ingénierie sont proposées au budget, ces dépenses sont financés à 80 %.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

1.3 – Les recettes usagers

Le chapitre « recettes usagers » représente 5 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021. Les principales recettes sont :

- les participations des familles utilisatrices des crèches,
- les reventes de matériaux dans les déchetteries.

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2 021 | Projection 2022 |
|---|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| Reventes des matériaux en déchetteries | 393 753 | 472 444 | 502 735 | 269 122 | 555 740 | 532 109 |
| Usagers des crèches | 535 174 | 560 297 | 547 174 | 406 284 | 529 257 | 507 531 |
| Loyer des entreprises en pépinières | 4 558 | 132 175 | 146 244 | 155 319 | 164 613 | 160 000 |
| Transports scolaires | 203 016 | 237 310 | 136 221 | 22 100 | 10 756 | 0 |
| Autres | 751 | 392 | 6 400 | 130 586 | 152 693 | 117 119 |
| Total | 1 137 252 | 1 402 618 | 1 338 774 | 983 412 | 1 413 059 | 1 316 759 |

La situation en 2021

Les recettes des services sont en hausse pour plusieurs raisons :

- Les reventes de matériaux en déchetteries sont plus importantes que prévues grâce à la hausse des prix de revente (notamment le papier, carton, ferrailles), et à l'extension des consignes de tris,
- Les recettes des usagers des crèches ont fortement baissé en 2020 suite à la fermeture des équipements et ré-augmentent mécaniquement en 2021,
- Les loyers de la pépinière sont encaissés de manière normale,
- Les transports scolaires les recettes sont inférieures aux prévisions mais sont compensés par une baisse des dépenses de reversement à la Région,
- Les autres recettes sont réalisées de manière normales.

Les prévisions pour 2022

Les prévisions ont été évaluées de manière prudente :

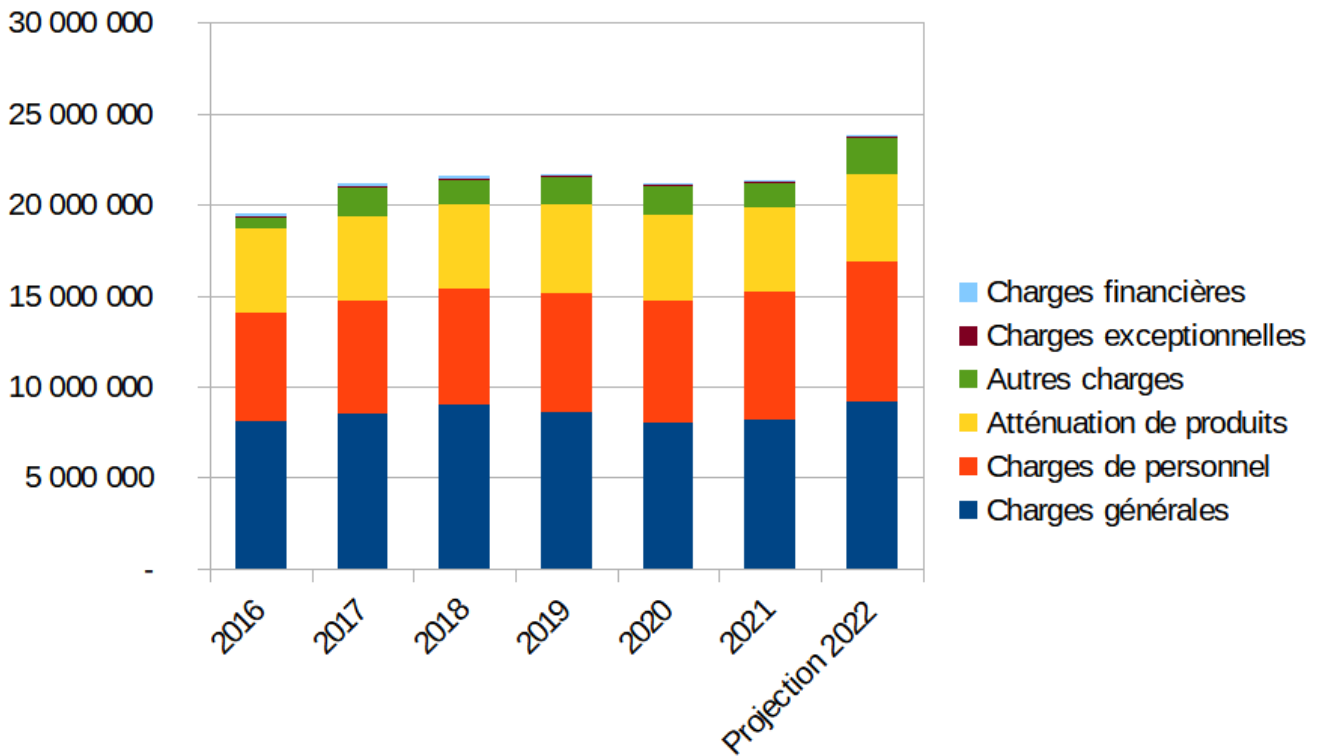
- Les reventes de matériaux en déchetteries : prévisions prudentes sans hausse,
- Les recettes des usagers des crèches : La crise sanitaire continue de produire de fortes perturbations au sein des équipements de la petite enfance (réduction des horaires, personnels et enfants absents...), les recettes du budget ont été élaborées en prenant en compte des fermetures équivalentes à 2021,
- Les autres recettes prévisions équivalentes.

2 – Les dépenses de fonctionnement : des augmentations subies

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité sont en augmentation.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)



Voici le détail des principaux postes de dépenses.

2.1 – Les charges générales : sous inflation forte

Le chapitre « charges générales » est le principal poste de dépenses en fonctionnement, il comprend les prestations de service (procédures achat/marchés publics) de fonctionnement en 2021. Il représente 38 % des dépenses réelles de fonctionnement.

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2 020 | 2021 | Projection 2022 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1 OM | 4 812 167 | 5 080 926 | 5 368 077 | 5 546 661 | 5 813 683 | 6 366 666 |
| 2 Transports scolaires | 1 655 237 | 1 640 878 | 991 734 | 0 | 0 | 0 |
| 3 Services techniques, environnement | 756 024 | 936 349 | 985 996 | 1 236 947 | 1 007 686 | 1 109 870 |
| 4 Autres services | 1 301 442 | 1 367 708 | 1 274 340 | 1 226 466 | 1 362 624 | 1 727 639 |
| Total Résultat | 8 524 871 | 9 025 862 | 8 620 147 | 8 010 075 | 8 183 993 | 9 204 175 |

La situation en 2021

En 2021, le chapitre 011 augmente de 170K€ pour plusieurs raisons :

1- Gestion des Ordures Ménagères

En 2021, la gestion des déchets ménagers représente 71% des dépenses de ce chapitre. L'évolution du coût de cette compétence est corrélée au nombre d'habitants et au tonnage des déchets. L'activité du service est en



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

croissance constante depuis plusieurs années. De plus, suite à la crise sanitaire les prix ont également fortement augmenté.

En 2021, le budget des OM est en augmentation d'environ 270K€ pour plusieurs raisons :

- Extension des horaires en déchetteries : + 30 000€,
- Extension des consignes de tri : + 40 000€,
- Hausse des coûts liés aux tonnages et à l'évolution des prix suite à la crise sanitaire +200 000 €, (mais les recettes suivent...).

2- Services techniques et environnement

En 2021, les crédits de l'environnement ont été en partie valorisés en section d'investissement ce qui provoque une baisse comptable sur le chapitre.

Les services techniques ont fait face à l'augmentation de certains coûts : + 48K€

- Frais d'électricité,
- Ménages, prolongation des normes sanitaires COVID,
- Installation de la nouvelle salle institutionnelle,
- Renouvellement matériel mutualisé,
- Mise en place de la Maison des solidarités.

3- Les autres services : +136K€

En 2021, suite à la crise sanitaire de nombreux services reprennent une activité plus normale ce qui provoque mécaniquement une hausse des coûts : crèches, service solidarité notamment.

Les prévisions pour 2022

Pour 2022, les prévisions de dépenses sont en hausse d'environ 1M€.

1- Gestion des Ordures Ménagères +588K€

La gestion des déchets représente environ 588K€ de hausse entre 2021 et 2022, cela pour plusieurs raisons :

- La hausse des frais d'incinération des déchets OMR +150K€ – augmentation des tarifs +8 % et hausse des tonnages (+1,5%),
- L'augmentation de la fréquence de distribution des sacs jaune (de 2 à 3 passages) + 14K€,
- La hausse du coût d'exploitation des déchetteries + 260 000€ (hausse des prix dans le cadre du nouveau marché).

2- Services techniques et environnement + 96K€

Les coûts techniques font face à une augmentation des prix :

- hausse des coûts d'électricité +65 000€,
- hausse des frais de nettoyage +10 000€,
- hausse du carburant +6 000€.

3- Les autres services +400K€

- La transition écologique :
 - Etudes PCAET et Citergie : +64K€,
 - Plateforme de transition et de rénovation énergétique : +66K€,
- L'attractivité économique :



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

- Étude aménagement commercial +23 100€,
- Marché accompagnement TPE transformation écologique, numérique et commerciale +18 000€,
- Administration générale :
 - Accompagnement au dépôt de candidature aux fonds européens territorialisés 30 000€,
 - Hausse du coût des assurances +20 000€.

2.2 – Les dépenses de personnel : Ségur de la Santé et revalorisation des plus précaires

Le chapitre des dépenses de personnel est un poste de dépense important en fonctionnement, il représente 32 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2021, les dépenses de personnel ont évolué de 5,4 % dont 1,5 % imputable au GVT.

- La création de nouveaux postes : une auxiliaire de puériculture pour la petite enfance, un coordonnateur budgétaire et financier au service des finances, un ingénieur en environnement pour s'occuper de l'élaboration de la stratégie du système d'endiguement, un chargé de mission commerce de proximité. Pour faire face aux difficultés de remplacement dans le secteur de la petite enfance, une équipe de suppléance pour le service de la petite enfance (2 agents) et 1 emploi de compensation pour deux directrices ont été mis en place. De plus, la collectivité a créé un poste d'adjoint administratif et a mis en place une période préalable au reclassement et un parcours emploi et compétences.
- Des emplois étudiants et le recrutement de deux apprentis dans le cadre du plan jeunes en form'.

Les prévisions pour 2022

Les dépenses de personnel pourraient augmenter d'environ 8 % entre 2021 et 2022. Plusieurs raisons :

- l'augmentation du GVT pour 2022 de +1,75 %,
- les tarifs en augmentation du nouveau marché d'assurance statutaire
- les mesures réglementaires (revalorisation SMIC, minimum de rémunération, revalorisation des catégories C, assurances statutaires), de revalorisation suite au Ségur de la Santé (revalorisation des puéricultrices et les auxiliaires de puériculture passent de catégorie C à B)
- Périodes préalable au reclassement de certains agents
- Remplacement des arrêts maladie et des congés maternité
- Poursuite du plan Jeunes : recrutement sur un emploi étudiant pour les missions de navette de la Lecture publique
- Plan Petite enfance :
 - renforcement de l'équipe de suppléance : compte tenu des absences dans les équipes de la petite enfance, il était question d'avoir 2 agents de remplacement afin de palier les absences imprévues. Compte tenu du contexte et des nombreuses absences, il est proposé de renforcer au moins jusqu'en juillet 2022 l'équipe de 2 agents supplémentaires.
 - revalorisation des frais de déplacements des fonctions itinérantes
 - amélioration des conditions de travail des agents de remplacement en donnant la possibilité de bénéficier de tickets restaurants et de reprendre l'ancienneté des agents dans la proposition des contrats
 - hausse des indemnités journalières des emplois d'assistantes maternelles pour les crèches familiales afin de les rendre plus attractives
 - revalorisation du régime indemnitaire des agents du secteur de la petite enfance
 - recrutement de deux apprentis auxiliaires de puériculture

D'autres dépenses supplémentaires pourraient également être nécessaires, notamment dans le cadre de la candidature de la CCM à l'appel à manifestation d'intérêt pour la gestion des fonds territorialisés 2022-2027, où la création d'un poste de coordinateur de fonds européens serait nécessaire (35 020,75€ sur 8 mois).



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

2.3 – Les atténuations de produits

En 2021, le chapitre « atténuation de produits » représente 21% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses est stable. Il compile :

- les attributions de compensation versées aux communes et qui sont inchangées depuis la création de la collectivité.

| | |
|----------------------------------|--------------|
| MAIRIE D AYGUEMORTE LES GRAVES | 58 344,00 |
| MAIRIE D ISLE SAINT GEORGES | 5 052,00 |
| MAIRIE DE BEAUTIRAN | 426 360,00 |
| MAIRIE DE CABANAC ET VILLAGRAINS | 190 920,00 |
| MAIRIE DE CADAUJAC | 650 496,00 |
| MAIRIE DE CASTRES GIRONDE | 93 552,00 |
| MAIRIE DE LA BREDE | 523 296,00 |
| MAIRIE DE LEOGNAN | 687 480,00 |
| MAIRIE DE MARTILLAC | 342 408,00 |
| MAIRIE DE SAINT MEDARD D EYRANS | 461 316,00 |
| MAIRIE DE SAINT MORILLON | 35 208,00 |
| MAIRIE DE SAINT SELVE | 273 828,00 |
| MAIRIE DE SAUCATS | 432 960,00 |
| Total | 4 181 220,00 |

- Les reversements de taxe de séjour à l'office de tourisme
 - le montant versé fluctue selon l'activité des hébergeurs et s'additionne à la subvention versée
 - La collectivité a reçu en toute fin d'année 201 d'importants montants de taxe de séjour qu'il faudra reverser à l'office de tourisme. Environ 85K€ de recettes 2021 sont ainsi à reverser en 2022.
- La participation au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 418 496€ chaque année
 - Forme de péréquation mise en place suite à la réforme de la TP en 2010

2.4 – Les autres charges

En 2021, le chapitre « autres charges de gestion courantes » représente 8 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste comprend :

- La participation en fonctionnement au SDIS : 670K€,
- La subvention à l'OT 134K€,
- Les subventions aux associations 520K€, notamment :
 - ADELE 71K€,
 - CBNSA 58K€,
 - Réserve Géologique de Saucats 82K€,
 - Unitec 40K€,
 - Mission locale des graves 65K€.

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Autres charges | 698 768 | 1 558 813 | 1 393 568 | 1 555 843 | 1 633 786 | 1 310 241 | 2 039 360 |

La situation en 2021

Des régularisations comptables ont provoqué une baisse des dépenses sur ce chapitre. La Trésorerie a demandé



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

des régularisations concernant les rattachements 2021 de subventions. Désormais, la collectivité ne pourra plus rattacher les soldes de subventions et de participations d'une année sur l'autre.

En fin d'année, la collectivité était encore redevable de 290K€ au titre des subventions et participations octroyées durant l'année 2021 (UNITEC, Transport scolaire, Plie des graves, fondation Château de La Brède etc.). A la demande de la TP, ces soldes n'ont pu être rattachés et devront être prévus en intégralité sur le budget 2022.

Le CA 2021 est minoré de ces sommes et le budget 2022 sera augmenté du même montant.

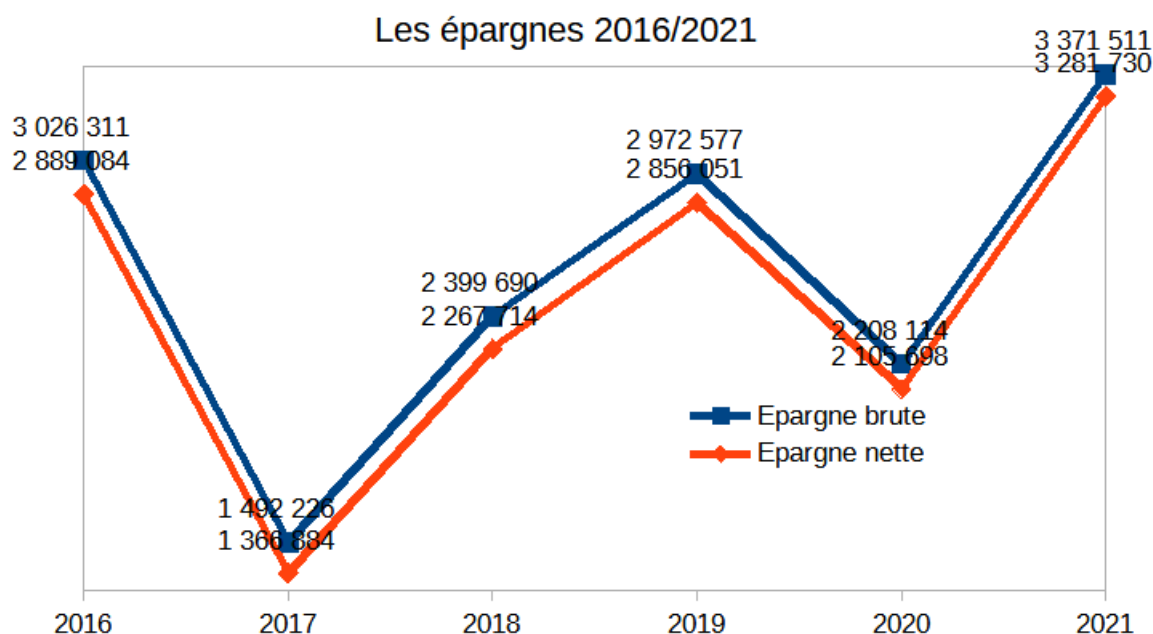
Les prévisions 2022

Le budget 2022 est en augmentation de +700K€ par rapport à 2021. Les principales évolutions sont provoquées par :

- 290K€ sont des régularisations de solde de subvention. Il s'agit d'une opération comptable réalisée à la demande de la TP
- 240K€ de reversement à la Région au titre de transports scolaires dont 30K€ pour l'ouverture de ligne de transport en direction du collège de St Selve.

3 - Les ratios comptables excellents

Sous l'effet de la crise sanitaire, la collectivité a connu une baisse de ses épargnes en 2020. En 2021, la CCM a pu bénéficier d'une bonne dynamique de ses recettes pour pouvoir conforter sa capacité à investir.





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

La collectivité bénéficie d'une bonne situation financière, son épargne remonte et sa capacité de désendettement baisse.

| | | |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| | 2 020 | 2 021 |
| Epargne brute | 2 105 891 | 3 281 730 |
| Encours de la dette | 4 133 178 | 3 601 749 |
| Capacité de désendettement | 1,96 | 1,10 |

La très bonne tenue de la section de fonctionnement permet d'envisager des investissements conséquents sans recours à l'emprunt.

B) La section d'investissement ou la relance attendue

La collectivité développe un programme d'investissement ambitieux. Pour le financer, la CCM a mis en place des actions optimisations de ses ressources d'investissement.

1 - Les recettes d'investissement au sceau de l'autofinancement

1.1 - Les subventions d'investissement

Le chapitre « subventions d'investissement » comptabilise les subventions obtenues pour le financement des différents projets d'investissement. En 2021, environ 536K€ de subventions ont été notifiées pour financer les projets et 187 105€ reçues.

Afin de financer ses projets d'investissement la collectivité poursuit son travail d'optimisation des recherches de financement. Elle déposera dès le début janvier 2022, des demandes d'aides auprès de la Préfecture pour les dossiers suivants : réhabilitation du Centre de Ressources, création de la troisième déchetterie, création de la recyclerie, construction de l'aire d'accueil des gens du voyage, rénovation de l'éclairage public, création d'un nouveau bâtiment modulaire pour les entreprises etc.

1.2 - Le FCTVA

Le FCTVA est une dotation de l'État versée en fonction des investissements réalisés, sont pris en comptes les travaux et les frais d'entretien des voiries (depuis 2018), ne sont pas pris en compte : les études, fonds de concours, acquisitions.

La collectivité optimise cette recette en valorisant les travaux réalisés en régie par les équipes du CTC. En 2021, la collectivité a récupéré environ 360K€ de FCTVA. En 2022, la collectivité pourrait récupérer environ 563K€ si elle réalise tous les investissements prévus.

1.3 - L'emprunt : zéro euro

La CCM n'a pas emprunté depuis 2017. Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette de la collectivité sera de 3,6M€. La collectivité bénéficie d'une bonne capacité de désendettement de 1,1 an en 2021 alors que le seuil fixé par la loi de programmation de finances publiques est de 12 ans pour le bloc communal.

1.4 - Les excédents

La collectivité bénéficie fin 2021, d'un résultat excédentaire d'environ 8,2M€. Ces excédents permettront à la CCM de réinvestir dans ses projets d'équipements.

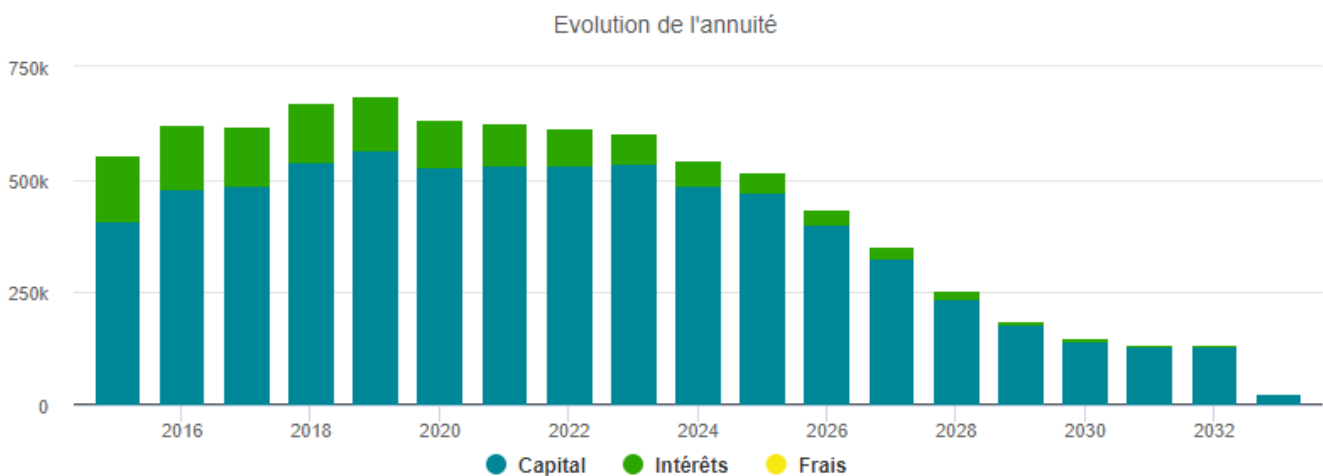


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

2 - Les dépenses d'investissement : de larges marges de manœuvre

2.1 - Le remboursement de l'emprunt en diminution

Le chapitre « remboursement des emprunts » regroupe les dépenses liés au remboursement du capital des emprunts. En 2021, la collectivité aura remboursé 534K€ de capital. Ce poste est en baisse car la collectivité n'a pas emprunté depuis 2017.



Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette est de 3 601 749€ avec 8 contrats encore en cours.

2.2 - Les dépenses d'équipement

La situation en 2021

En 2021, la collectivité a dépensé 2,7M€ en dépenses d'équipement, et a engagé 1,7M€ qui sont en reports de crédits. Les principaux projets portés en 2021 sont :

| 1004 – Bâtiment | | Total budgété | CA 2021 | RAR 2022 |
|------------------------------------|--------|------------------|----------------|----------------|
| Déchetterie Migelane | 11108 | 56 257 | 0 | 11 257 |
| Travaux toutes creches | 11136 | 270 763 | 73 792 | 45 771 |
| Déchetterie Amahurt | 11139 | 55 840 | 5 838 | 0 |
| Eurekapole | 11161 | 54 974 | 48 216 | 6 222 |
| Centre de ressources | 11165 | 418 466 | 179 162 | 87 800 |
| Divers bâtiments | 11166 | 391 302 | 144 774 | 13 460 |
| Fonds de concours bat commerciaux | 11 175 | 0 | 0 | 90 686 |
| Batiments des solidarités | 11174 | 70 700 | 17 541 | 2 776 |
| Bethanie | 11176 | 250 000 | 77 556 | 95 790 |
| Déchetterie Cabanac et Villagrains | 11177 | 55 000 | 0 | 0 |
| Total : 1004 | | 1 624 742 | 546 878 | 353 762 |



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

| 1006 – Environnement | | Total budgété | CA 2021 | RAR 2022 |
|----------------------------------|-------|------------------|----------------|----------------|
| Biodiversité | 11118 | 3 996 | 19 722 | 16 224 |
| Gestion des inondations | 11145 | 2 442 038 | 411 636 | 405 464 |
| Fonds de concours eaux pluviales | 11178 | 200 000 | 55 662 | 2 284 |
| Total : 1006 | | 2 646 034 | 487 020 | 423 972 |

| 1007 – Equipement des services | | Total budgété | CA 2021 | RAR 2022 |
|--------------------------------|--------|----------------|----------------|----------------|
| Divers équipements | 11101 | 88 049 | 21 244 | 3 294 |
| Voirie accès zae | 11117 | 17 425 | 0 | 0 |
| Matériel mutualisé | 11 190 | 0 | 54 531 | 0 |
| Equipement communication | 11142 | 23 880 | 20 460 | 0 |
| Matériel roulant | 11147 | 50 541 | 47 637 | 6 068 |
| Matériel informatique | 11148 | 137 002 | 84 819 | 108 168 |
| Maîtrise foncière | 11153 | 290 253 | 0 | 0 |
| Equipement ordures ménagères | 11155 | 136 268 | 115 640 | 35 669 |
| Equipements crèches | 11168 | 33 553 | 32 873 | 3 956 |
| Equipement service techniques | 11173 | 15 456 | 11 413 | 6 085 |
| Total : 1007 | | 792 426 | 388 616 | 163 240 |

| 1112 -Infrastructures | | Total budgété | CA 2021 | RAR 2022 |
|-----------------------------------|-------|------------------|------------------|----------------|
| Aire accueil gens du voyage | 11106 | 170 816 | 102 967 | 0 |
| Divers infrastructures | 11107 | 490 253 | 0 | 0 |
| Fibre optique | 11140 | 54 000 | 53 339 | 0 |
| SDIS | 11143 | 50 500 | 38 875 | 0 |
| Pistes cyclables | 11149 | 173 384 | 0 | 280 999 |
| Développement territoire | 11150 | 53 500 | 4 860 | 5 650 |
| Ponton de l'Esquillot | 11151 | 56 852 | 549 | 549 |
| Voies nouvelles | 11154 | 1 350 033 | 840 200 | 294 986 |
| Chemins de randonnées | 11159 | 112 379 | 11 142 | 16 350 |
| Ronds points | 11170 | 556 650 | 281 161 | 80 264 |
| Fonds de concours bat commerciaux | 11175 | 300 000 | 0 | 0 |
| Plan alimentaire territorial | 11179 | 70 000 | 0 | 0 |
| Eclairage public | 11180 | 75 000 | 0 | 75 204 |
| Défense incendie | 11181 | 50 000 | 0 | 3 294 |
| Signalétiques | 11182 | 50 000 | 4 541 | 0 |
| Aires de covoiturage | | | | 79 125 |
| Bornes recharge électrique | 11184 | 110 000 | 0 | 0 |
| Total : 1112 | | 3 723 367 | 1 337 634 | 836 421 |



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

Les prévisions pour 2022

- **Bâtiment – 1 232 636€**
 - Fonds de concours – Bâtiments commerciaux multi-services

La Communauté de Communes a adopté ce nouveau règlement de fonds de concours dédié aux bâtiments commerciaux multi services le 25 novembre (délibération 2021/173). Le présent fonds de concours de la Communauté de Communes de Montesquieu vise à apporter aux communes pour la réalisation de projets de création ou d'aménagements de locaux de nature commerciale, touristique ou de l'économie.



Au Rendez-Vous Lilais à Isle-Saint-Georges

Bâtiment avant/après rénovation grâce au fonds de concours CCM couplé aux financements de l'État, de la Région et du Département.

- **Projet Béthanie PARASOL**

La Communauté de Communes est propriétaire depuis 2008 sur la commune de Saint Morillon, d'un site au lieu dit Béthanie regroupant plusieurs bâtiments. Il s'agit d'un ancien couvent de Dominicaines sur une superficie globale de 3hectares. La CCM vise à renforcer le volet « solidarité envers les plus fragile » via le développement d'un parcours alimentaire et solidaire, PARASOL. Ce projet regroupe sur le site Béthanie, un espace-test agricole, la base vie de l'épicerie sociale et solidaire itinérante et un lieu d'animation de la démarche.





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

- Réhabilitation du Centre de Ressources

Le Centre de Ressources a été construit en 1990 et n'a depuis fait l'objet d'aucune rénovation. Un audit a classé le bâtiment en classe E par rapport à sa consommation énergétique avec une consommation 15 % supérieure à la moyenne nationale sur cette typologie de bâtiment. Les travaux de réhabilitation doivent permettre d'atteindre une baisse des consommations de 60 %.



- Déchetterie Cabanac et Villagrains

La Communauté de Communes est pourvue de deux déchetteries sur le territoire, pour améliorer la qualité de ce service public très prisé par les administrés, la création d'une troisième déchetterie s'impose sur le Sud du Territoire.





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

- Création d'une recyclerie

La Communauté de Communes projette la création d'une recyclerie sur le site de l'aérodrome de Bordeaux Léognan Saucats à Léognan. Les locaux permettront de réaliser la collecte, le réemploi et de revendre des objets usagers ou d'occasion pour mise en œuvre du concept de l'économie circulaire.



- Construction d'un bâtiment pour les entreprises

Dans le cadre de la réhabilitation du Centre de Ressources, prévu à l'horizon 2024, la collectivité se doit de proposer une solution de relogement à ces entreprises. Dans ce contexte, la Communauté de Communes entreprend la réalisation d'un nouveau bâtiment situé à proximité du Centre de Ressources et de l'EUREKAPOLE sur le site de la Technopole Bordeaux Montesquieu, à Martillac.





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

- Travaux dans les crèches

La Communauté de Communes a lancé en 2018 une étude sur la restructuration de la restauration et des espaces des crèches. Cette mission a été confiée au cabinet Espélia qui a réalisé dans un premier temps un diagnostic des existants puis a formulé dans un second temps des propositions.



- **Environnement – 2 212 312 €**

- Dépôt de dossier d'autorisation du système d'endiguement

La collectivité a adopté le 11 janvier 2021 (délibération 2021-015) une stratégie en vue de déposer un dossier d'autorisation des systèmes d'endiguement.

Le système d'endiguement de la CCM s'étend sur un linéaire d'environ 20 km réparti sur Saucats et la Garonne. Une première étude de dangers a été rédigée à partir de 2014 et a donné lieu à un classement en catégorie C. Depuis l'arrêté ministériel du 7 avril 2017 précisant le plan de l'étude de dangers des digues organisées en systèmes d'endiguement, la CCM a réalisé un travail important en 2021 pour définir sa nouvelle stratégie de protection. L'objectif est de :

- Mettre à jour l'étude de dangers
- Déposer avant le 30 juin 2023 une demande d'autorisation simplifiée
- Déposer un dossier de demande d'autorisation définitif pour le 30 juin 2024,
- Suivi et entretien des portes à flots
- Travaux de réhabilitation du système d'endiguement
- Traitement des inondations urbaines

Dés 2012, la CCM a initié une étude nommée « charte d'imperméabilisation » qui a permis de faire l'inventaire de points noirs lors des événements de débordement des cours d'eau. En 2016 parallèlement au renouvellement des DIG cours d'eaux elle a réalisé une étude complémentaire via une AMO afin de disposer d'un programme d'intervention permettant de trouver des solutions à ces points noirs. Ces solutions ont été inscrites dans la DIG afin de permettre à la CCM d'intervenir autant que de besoin sur des propriétés privées. L'arrêté préfectoral du 14 juin 2018 a permis de lancer les opérations de maîtrise d'œuvre. Un marché de 5 lots



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

a été attribué.



- **Équipement des services – 567 113€**

- Matériel mutualisé

La Communauté de Communes est dotée de divers matériels et équipements qui sont mis à disposition des communes via des conventions de prêt. C'est une action qui a beaucoup de succès et se développe sans cesse depuis plusieurs années.



- Matériel informatique

La Communauté de Communes est équipée de différents matériels informatiques et postes de travail qu'il faut



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

renouveler et améliorer pour permettre le travail des services.



- **Infrastructures – 2 328 667€**
 - Aire d'accueil et gens du voyage

La Communauté de Communes de Montesquieu a engagé un programme d'aménagement spécifique visant à accompagner l'accueil des familles Gens du Voyage stationnant de façon plus ou moins permanente sur son territoire.

Ce programme reprend les orientations de l'actuel Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage et répond aux besoins repérés sur le territoire. Il permet de prévenir les installations illicites sur des sites pouvant impacter l'ordre public, la santé des familles ou la tranquillité publique. Ce programme est également inscrit dans les actions du Programme local de l'habitat (PLH) en cours d'approbation.

Pour concrétiser ce projet, la CCM a fait l'acquisition d'une parcelle de 4 745 m² sur la commune de CADAUJAC par acte notarié du 14/04/2021, cadastrée AW 230 et dont le terrain n'est pas viabilisé.





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

◦ Éclairage public

La Communauté de Communes possède un parc de 333 points lumineux et 21 armoires de commande répartis sur l'ensemble des zones d'activité.

Ce parc est actuellement vétuste avec des équipements d'origine qui n'ont jamais été renouvelés avec des pannes de fonctionnement récurrentes.

Ces points lumineux sont équipés de matériels énergivores et très différents d'une zone à l'autre.

Il y a nécessité de renouveler ces matériels et d'homogénéiser le parc pour réaliser des économies de fonctionnement sur les consommations et l'exploitation.



◦ Voiries

La Communauté de Communes suite aux derniers transferts réalisés en 2019 possède actuellement un patrimoine de voirie de 30 kms réparti entre les voies situées dans les Zones d'Activité et les voies hors Zones d'activités.

Par exemple, en accord avec le Département, la collectivité sera en charge de la création de la voirie d'accès au collège de St Selve qui ses portes en septembre 2022





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

III - Les budgets annexes

A) Le budget annexe extension du site

Le budget extension du site est un budget annexe dédié à la revente des terrains aménagés par la collectivité sur la technopole. Ce budget retrace les coûts relatifs à l'achat des terrains puis à leur aménagement, et les recettes liées à la revente des terrains.

| Mouvement | Chapitre | Chapitre libellé | BP 2019 | 2019 | BP 2020 | 2020 | BP 2021 | Estimé 2021 | Projet BP 2022 |
|--|----------|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Réel | 011 | Charges à caractère général | 300 358 | 590 | 1 850 357 | 0 | 1 094 548 | 0 | 2 489 199 |
| | 68 | Provisions | | | | | 500 | | |
| Ordre | 023 | Virement de la section de fonctionnement | 1 952 614 | | 233 522 | 0 | 1 204 032 | 0 | 50 387 |
| | 042 | Ecritures de stocks | 200 609 | 150 402 | 150 402 | 67 104 | 257 223 | 16 717 | 500 000 |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | 2 453 581 | 150 992 | 2 234 281 | 67 104 | 2 556 303 | 16 717 | 3 039 586 |
| Réel | 70 | Produits des services | 943 110 | | 786 030 | 889 125 | 303 660 | | 303 660 |
| | 77 | Produits exceptionnels | | 5 100 | | | | | |
| | 002 | Résultats reporté | 1 290 471 | 1 290 471 | 1 297 849 | 1 297 849 | 2 185 539 | 2 185 539 | 2 235 926 |
| Ordre | 042 | Ecritures de stocks | 220 000 | 200 609 | 150 402 | 150 402 | 67 104 | 67 104 | 500 000 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | 2 453 581 | 1 496 180 | 2 234 281 | 2 337 376 | 2 556 303 | 2 252 643 | 3 039 586 |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | 0 | 1 345 188 | 0 | 2 270 272 | 0 | 2 235 926 | 0 |
| Réel | 20 | Immobilisations incorporelles | 1 936 707 | 615 | 233 522 | 1 435 | 1 394 151 | | |
| | 001 | Résultats reporté | | | 47 338 | 47 338 | 84 733 | 84 733 | 50 387 |
| Ordre | 040 | Ecritures de stocks | 220 000 | 200 609 | 150 402 | 150 402 | 67 104 | 67 104 | 500 000 |
| DEPENSES D INVESTISSEMENT | | | 2 156 707 | 201 224 | 431 262 | 199 175 | 1 545 988 | 151 837 | 550 387 |
| Réel | 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | | | 47 338 | 47 338 | 84 733 | 84 733 | |
| | 001 | Résultats reporté | 3 484 | 3 484 | | | | | |
| Ordre | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 1 952 614 | | 233 522 | 0 | 1 204 032 | 0 | 50 387 |
| | 040 | Ecritures de stocks | 200 609 | 150 402 | 150 402 | 67 104 | 257 223 | 16 717 | 500 000 |
| RECETTES D INVESTISSEMENT | | | 2 156 707 | 153 886 | 431 262 | 114 442 | 1 545 988 | 101 450 | 550 387 |
| TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT | | | 0 | -47 338 | 0 | -84 733 | 0 | -50 387 | 0 |
| TOTAL GLOBAL | | | 0 | 1 297 849 | 0 | 2 185 539 | 0 | 2 185 539 | 0 |

La situation :

Les excédents de fonctionnement sont provisionnés chaque année en prévision de l'extension de la zone et des nouveaux travaux de viabilisation de terrains à réaliser.

Les orientations:

Le budget 2022 est préparé sur la base d'une poursuite de ce provisionnement en prévision du projet d'extension de la zone.

B) Le budget annexe gestion du site

Le budget annexe Gestion du site retrace les mouvements financiers entre les entreprises propriétaires de terrains sur la technopole et la Communauté de Communes. Des quotes-parts de charges sont facturées aux entreprises propriétaires en contrepartie de prestations assurées par la CCM en tant que gestionnaire du site (entretien des voiries, fonctionnement des retenues d'eau, des lagunages, de l'éclairage des voies, des espaces verts communs, de la signalétique, collecte des ordures ménagères...). Cette obligation est mentionnée à l'article 15.1 du cahier des charges du site Montesquieu qui est joint en annexe de l'acte de vente.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

| Mouvement | Chapitre | Chapitre libellé | BP 2019 | 2019 | BP 2020 | 2020 | BP 2021 | Estimé 2021 | Projet BP 2022 |
|--|----------|--|----------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Réel | 011 | Charges à caractère général | 230 200 | 149 573 | 284 000 | 191 957 | 231 500 | 156 912 | 190 200 |
| | 012 | Dépenses de personnel | | | 39 476 | | 41 322 | 39 359 | 7 200 |
| | 65 | Autres charges de gestion courante | 41 288 | 35 556 | 0 | 38 261 | | | |
| | 67 | Charges exceptionnelles | | | 10 000 | | | 971 | 2 300 |
| | 68 | Dotations aux provisions | | | | 4 116 | 500 | 4 296 | |
| Ordre | 023 | Virement de la section de fonctionnement | 649 635 | | 799 389 | | 904 435 | 0 | 1 052 232 |
| | 042 | Dotations aux amortissements | 2 063 | 2 063 | 2 313 | 2 313 | 2 313 | 2 313 | 5 000 |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | 923 186 | 187 192 | 1 135 178 | 236 647 | 1 180 070 | 203 852 | 1 256 932 |
| Réel | 013 | Atténuations de charges | | | | | | | |
| | 70 | Produits des services | 274 800 | 343 496 | 345 900 | 373 521 | 376 900 | 374 575 | 391 307 |
| | 75 | Autres produits de gestion | | 482 | | | | | |
| | 77 | Produits exceptionnels | | 7 000 | | | | 1 667 | |
| | 002 | <i>Résultats reporté</i> | 648 386 | 648 386 | 789 278 | 789 278 | 803 170 | 819 649 | 865 625 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | 923 186 | 999 364 | 1 135 178 | 1 162 800 | 1 180 070 | 1 195 890 | 1 256 932 |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | 0 | 812 171 | 0 | 926 153 | 0 | 992 037 | 0 |
| Réel | 21 | Immobilisations corporelles | 657 175 | | 811 002 | | 906 748 | 85 191 | 1 071 065 |
| | 21 | Report de crédits | 5 000 | 5 000 | | 49 225 | 90 026 | | 133 560 |
| | 001 | <i>Résultats reporté</i> | | | 30 433 | | 16 478 | 16 478 | |
| DEPENSES D INVESTISSEMENT | | | 662 175 | 5 000 | 841 436 | 49 225 | 1 013 252 | 101 670 | 1 204 625 |
| Réel | 13 | Subventions d'investissement | | | 9 300 | | | | 13 833 |
| | 1068 | <i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i> | | | 22 893 | 22 893 | 106 504 | 106 504 | 126 413 |
| | 001 | <i>Résultats reporté</i> | 10 477 | 10 477 | 7 541 | 7 541 | | | 7 147 |
| Ordre | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 649 635 | 0 | 799 389 | 0 | 904 435 | | 1 052 232 |
| | 041 | Dotations aux amortissements | 2 063 | 2 063 | 2 313 | 2 313 | 2 313 | 2 313 | 5 000 |
| RECETTES D INVESTISSEMENT | | | 662 175 | 12 540 | 841 436 | 32 747 | 1 013 252 | 108 817 | 1 204 625 |
| TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT | | | 0 | 7 540 | 0 | -16 478 | 0 | 7 147 | 0 |
| TOTAL GLOBAL | | | 0 | 819 712 | 0 | 909 674 | 0 | 999 185 | 0 |

La situation :

Des travaux d'aménagement de voirie et de réparation ont été réalisés en 2021.

Les orientations:

Le budget 2022 prévoit des travaux de voirie dont la construction d'un giratoire d'accès à l'entrée du site et la rénovation de l'éclairage public.

C) Le budget annexe aérodrome de Bordeaux Léognan Saucats

Le budget annexe de l'aérodrome retrace les mouvements financiers liés à la gestion de l'aérodrome de Bordeaux Léognan Saucats. La Communauté de Communes est chargée de l'entretien de l'aérodrome, elle perçoit en échange des recettes de l'État ainsi qu'une participation des aviateurs.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

| Mouvement | Chapitre | Chapitre libellé | BP 2019 | 2019 | BP 2020 | 2020 | BP 2021 | Estimé 2021 | Projet BP 2022 |
|---------------------------------------|----------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Réel | 011 | Charges à caractère général | 74 261 | 46 110 | 155 084 | 47 966 | 100 218 | 82 413 | 100 000 |
| | 012 | Dépenses de personnel | | | | | 41 912 | 38 996 | 24 200 |
| | 65 | Autres charges de gestion courante | 40 666 | 36 148 | 40 666 | 38 250 | 700 | 614 | |
| | 67 | Charges exceptionnelles | 14 000 | 130 | 14 000 | | | 104 | 3 000 |
| | 68 | Provisions | | | | | 200 | 34 | |
| Ordre | 023 | Virement de la section de fonctionnement | 244 803 | | 197 676 | | 172 169 | | 79 942 |
| | 042 | Dotations aux amortissements | 27 715 | 27 715 | 38 322 | 38 322 | 38 750 | 38 748 | 40 000 |
| DEPENSES D EXPLOITATION | | | 401 445 | 110 103 | 445 748 | 124 538 | 353 949 | 160 909 | 247 142 |
| Réel | 70 | Produits des services | 52 000 | 46 167 | 60 000 | 45 388 | 51 800 | 45 436 | 58 400 |
| | 74 | Subvention d'exploitation | 100 004 | 100 004 | 100 004 | 100 004 | 100 004 | 100 004 | |
| | 77 | Produits exceptionnels | 0 | 4 231 | | | | 261 | |
| | 002 | Résultats reporté | 236 293 | 236 293 | 272 597 | 272 597 | 188 997 | 188 997 | 175 594 |
| Ordre | 040 | Opération d'ordre de transfert | 13 148 | 13 148 | 13 148 | 13 148 | 13 148 | 13 148 | 13 148 |
| RECETTES D EXPLOITATION | | | 401 445 | 399 844 | 445 748 | 431 137 | 353 949 | 347 845 | 247 142 |
| TOTAL SECTION D EXPLOITATION | | | 0 | 289 741 | 0 | 306 599 | 0 | 186 936 | 0 |
| Réel | 21 | Immobilisations corporelles | 278 411 | | 281 303 | 139 875 | 197 771 | 78 793 | 40 572 |
| | 20 | Immobilisations incorporelles | | | 5 000 | 2 514 | | 750 | 66 222 |
| | | Reports de crédits | | | | | 51 141 | | 8 541 |
| | 001 | Résultats reporté | | | | | 66 461 | 66 461 | 2 801 |
| Ordre | 040 | Opération d'ordre de transfert | 13 148 | 13 148 | 13 148 | 13 148 | 13 148 | 13 148 | 13 148 |
| DEPENSES D INVESTISSEMENT | | | 291 559 | 13 148 | 299 451 | 155 536 | 328 521 | 159 152 | 131 284 |
| Réel | 1068 | <i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i> | | | 17 144 | 17 144 | 117 602 | 117 602 | 11 342 |
| | 13 | Subventions d'investissement | | | 12 700 | | | | |
| | 001 | Résultats reporté | 19 041 | 19 041 | 33 608 | 33 608 | | | |
| Ordre | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 244 803 | | 197 676 | | 172 169 | | 79 942 |
| | 041 | Dotations aux amortissements | 27 715 | 27 715 | 38 322 | 38 322 | 38 750 | 38 748 | 40 000 |
| RECETTES D INVESTISSEMENT | | | 291 559 | 46 756 | 299 451 | 89 075 | 328 521 | 156 350 | 131 284 |
| TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT | | | 0 | 33 608 | 0 | -66 461 | 0 | -2 801 | 0 |
| TOTAL GLOBAL | | | 0 | 323 349 | 0 | 240 138 | 0 | 184 134 | 0 |

La situation :

En 2021, la collectivité a réalisé des opérations d'investissement à hauteur de 100K€ pour l'entretien des pistes et la pose de clôtures.

Les orientations:

Le budget 2022 est préparé sur la base des hypothèses suivantes : en investissement, les excédents sont provisionnés, la collectivité pourra entre autre faire l'acquisition d'un tracteur destiné à réaliser l'entretien de la zone en régie.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

IV - Les coûts analytiques

La collectivité déploie de nombreux projets sur le territoire sur des thématiques parfois méconnues :

A) La compétence gestion des déchets

La collectivité déploie un service externalisé de collecte et de traitement des déchets ménagers et gère deux déchetteries (Léognan et La Brède). Ce service représente 26 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité soit 6,8M€ en 2021, il est financé par une taxe dédiée : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Les principaux coûts annuels sur cette compétence concernent : le traitement des déchets : 3,2 M€ et la collecte la gestion des déchetteries : 2,3M€.

Projet BP 2022

| Fonction de la compétence gestion de déchets | Les dépenses | Les recettes |
|--|------------------|------------------|
| Collecte | 2 101 050 | 74 000 |
| Traitement des déchets | 2 210 500 | 1 066 083 |
| Gestion des déchetteries | 2 199 800 | 197 550 |
| Autres charges | 338 650 | 41 500 |
| TEOM | | 5 470 867 |
| Total | 6 850 000 | 6 850 000 |

B) La compétence petite enfance

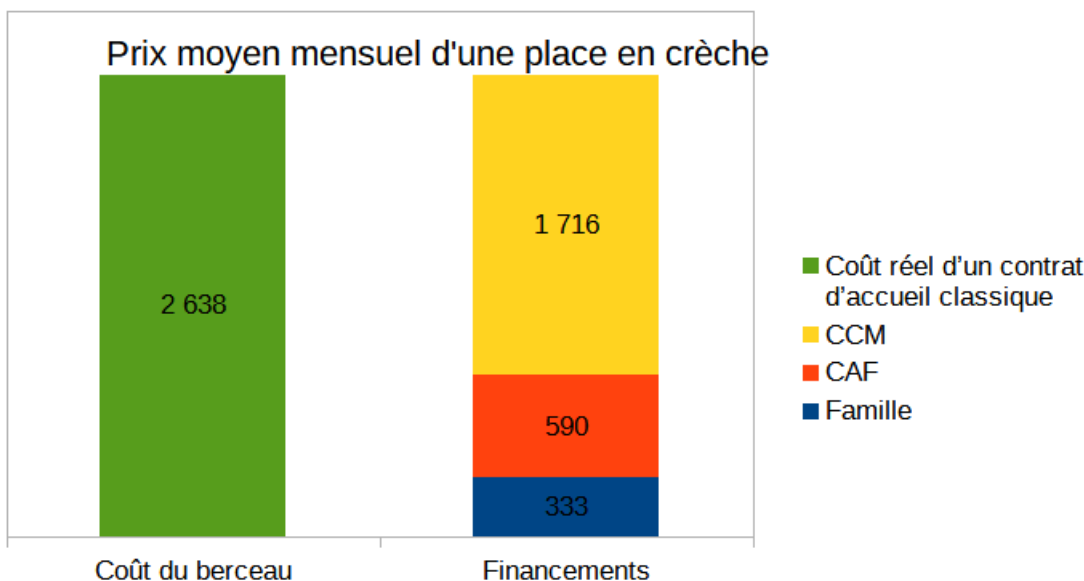
En matière d'accueil des jeunes enfants, la collectivité a accueilli au sein des crèches multi accueil (7 établissements) et familiales 321 enfants en 2021. La gestion des crèches représente 16% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour le fonctionnement de ces structures, la collectivité emploie 85 agents.

| | CA 2021 | | BP 2022 | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Les dépenses | Les recettes | Les dépenses | Les recettes |
| Frais de fonctionnement (nettoyage, maintenance...) | 406 693 | | 451 573 | |
| Dépenses de personnel | 2 963 809 | | 3 245 399 | |
| Emprunts | 147 567 | | 148 098 | |
| Travaux et équipement des crèches | 106 664 | | 218 000 | |
| Participations des familles | | 529 257 | | 532 109 |
| Subventions CAF, MSA | | 1 468 727 | | 1 492 722 |
| Remboursements RH | | 105 239 | | |
| Total | 3 624 733 | 2 103 224 | 4 063 069 | 2 024 831 |



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

Un contrat classique d'accueil en crèche coûte en moyenne 333€ à l'utilisateur (pour un contrat de 40h). Pour autant, le coût réel de ce même contrat coûte à la collectivité 2 638€. La CCM bénéficie d'une subvention de la CAF qui s'élève en moyenne à 590€. La CDC prend donc à sa charge 1 716€ soit plus de 65 % du coût.



basé sur un prix moyen pour un contrat de 40h/ semaine

En 2019, le prix mensuel d'une place en crèche à la CCM était de 1 999€.

Dans un rapport de l'Observatoire National de la Petite Enfance, en 2018, le prix de fonctionnement moyen d'une place au sein d'un Établissement d'accueil du jeune enfant était de 15 992 euros l'année, soit 1 999€ par mois (les crèches ouvrants 8 mois par an).

La CCM était bien dans la moyenne nationale avant la crise. Le prix moyen mensuel d'une place en crèche a augmenté en 2020 avec la Covid, ceci s'explique par les fermetures des équipements et les coûts horaires qui sont envolés.

La collectivité mène également des actions gratuites d'accompagnement au travers de ses relais assistantes maternelles. L'équipe du Relais accompagne les professionnel(les) et les familles sur rendez-vous ou sur les sites d'animation (11 sites sur le territoire). Cette action coûte environ 200K€ à la collectivité qui bénéficie d'aide de la CAF 142 000€ (données 2021)

La collectivité a mis en place un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) dont l'équipe est constituée d'une éducatrice de jeunes enfants et de trois psychologues qui accueillent les familles de manière anonyme et gratuite sur 4 sites. Ce service Cette action coûte environ 34K€ à la collectivité qui bénéficie d'aide de la CAF d'environ 14 000€.

C) La politique de solidarité : indispensable pour faire Société

France Services : (coût de 86 000€ par an financé à hauteur de 37 000€).

France services est un lieu ressources communautaire pour les solidarités et l'emploi. Son objectif est de faciliter l'accès de tous les habitants aux services publics, aux droits et à l'information, en les accompagnant dans leurs démarches administratives sur toutes les thématiques de la vie quotidienne. Elle propose un accueil inconditionnel de proximité, alliant présence humaine et outils numériques. Grâce à un dispositif relais



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

fonctionnant à distance, des entretiens sont aussi proposés directement en Mairie, avec une conseillère France services en visioconférence.

| Estimé 2021 | Les dépenses | Les recettes |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Frais de personnel | 78 216 | |
| Frais de gestion du service | 8 573 | |
| Subvention Etat | | 37 145 |
| Total | 86 790 | 37 145 |

Les actions en faveur du retour à l'emploi (coût de 370 000€ par an, financé à hauteur de 150 000€)

L'Espace Emploi Montesquieu est un lieu ressources qui regroupe le service emploi de la Communauté de Communes de Montesquieu, des représentants du PLIE des Graves (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et une antenne de la Mission Locale des Graves. L'Espace Emploi Montesquieu permet aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un accompagnement plus renforcé et plus individualisé afin de simplifier et d'optimiser les démarches de recherche d'emploi, d'insertion, de formation, de création ou de reprise d'entreprise. L'intervention est individuelle ou collective et permet aux personnes de bénéficier de nombreuses actions de proximité pour dynamiser leur recherche d'emploi, renforcer leurs compétences et plus globalement faciliter leur insertion professionnelle (formation, ateliers collectifs dynamiques, simulations d'entretiens, Bourses à l'emploi, Cercle des Chercheurs de Travail, CV interactifs, plateforme de mutualisation des offres d'emploi avec le PLIE des Sources voisin...).

| Estimé 2021 | | Dépenses | Recettes |
|---|---------------------------|----------------|----------------|
| Actions solidarité | Charges générales | 5 820 | |
| | Charges diverses | 11 203 | |
| Administration du service solidarité | Charges générales | 1 901 | |
| | Dépenses de personnel | 66 503 | |
| Emploi | Charges générales | 119 218 | |
| | Dépenses de personnel | 47 539 | |
| | Subvention mission locale | 32 409 | |
| PLIE | Charges générales | 4 143 | |
| | Dépenses de personnel | 102 155 | |
| | Subvention ADELE | 60 400 | |
| Subventions FSE Europe | | | 149 582 |
| Total | | 451 290 | 149 582 |

Le service emploi de la Communauté de Communes 199K€ dépensés en 2021 dont 32K€ pour la mission locale, le service en partenariat avec POLE EMPLOI, accueille de manière inconditionnelle tous les habitants du territoire en quête d'informations sur les offres d'emploi disponibles et sur les acteurs locaux pouvant les accompagner dans leur parcours. Il propose des animations territoriales autour de l'emploi et de la formation et participe à l'observation de l'évolution des besoins sur le territoire.

La mission locale des graves : 32K€ dépensés en 2021, la Mission Locale des Graves s'adresse aux jeunes de la Communauté de Communes de Montesquieu entre 16 et 25 ans, ni scolarisés, ni étudiants. La Mission Locale des Graves les aide gratuitement dans les domaines de l'orientation, la formation, l'emploi et la vie quotidienne.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

Le PLIE des Graves: 166K€ dépensé en 2021, le PLIE est un dispositif coordonné par l'Association pour le Développement Local et l'Emploi (ADELE) et co-financé par la Communauté de Communes de Montesquieu, la Ville de Bègles, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et le Fonds Social Européen. Il s'adresse à tous les demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés particulières pour accéder à l'emploi durable. Ces derniers sont accompagnés par un référent unique qui les aide dans l'ensemble de leurs démarches, dans le cadre d'un parcours personnalisé. Ils bénéficient également du soutien d'une Chargée de relations entreprises mandatée pour valoriser les profils des candidats auprès des employeurs locaux.

| Estimé 2021 | | Dépenses | Recettes |
|---|-----------------------|----------------|----------------|
| Actions solidarité | Charges générales | 5 820 | |
| | Charges diverses | 11 203 | |
| Administration du service solidarité | Charges générales | 1 901 | |
| | Dépenses de personnel | 66 503 | |
| Emploi | Charges générales | 119 218 | |
| | Dépenses de personnel | 47 539 | |
| | Charges diverses | 32 409 | |
| PLIE | Charges générales | 4 143 | |
| | Dépenses de personnel | 102 155 | |
| | Charges diverses | 60 400 | |
| Subventions FSE Europe | | | 149 582 |
| Total | | 451 290 | 149 582 |

D) Compétence jeunesse : Plan Jeunes

La collectivité engage environ 119 212€ qui sont financés à hauteur de 29 578€ par l'État, CAF, le Département, la Région (les données sont issues des comptes 2021).

Les principaux projets menés sont travaillés autour d'un parcours éducatif et citoyen qui s'articule avec les différentes politiques publiques de la CCM (soutien à la parentalité, éducation artistique, lecture publique, prévention de la délinquance, environnement, formation ...).

L'opération BAFA: pour accéder à une formation BAFA de proximité à moindre coût, la CCM organise des stages de formation général et des stages d'approfondissement. Les habitants du territoire (à partir de 17 ans) bénéficient d'un tarif préférentiel pour accéder cette formation.

L'Éducation à l'usage des outils numériques, interventions dans les établissements scolaires :

E-citoyenneté: Interventions dans les écoles primaires par des professionnels de l'éducation aux médias pour sensibiliser les élèves de CM2 aux bons usages du net, réseaux sociaux...

Prévention au collègue: Différentes actions de prévention dans les collèges du territoire auprès des élèves afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques numériques mais également de prévenir les risques d'addiction, lutter contre les discriminations, harcèlement, et permettre des temps d'échanges entre pairs

E-citoyenneté et bonnes pratiques numériques : association Charnière

Santé et vivre ensemble : association RESAIDA

Lutte contre le harcèlement et les drogues : brigade de prévention de la délinquance juvénile (Nouvellement regroupé avec d'autres services dans La Maison de Confiance et de Protection des Familles)

Le Gamefest, Événement à destination des jeunes et de leurs familles autour du jeu et des pratiques numériques.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

Le projet d'éducation à l'image, Organisation de stages vidéos, à destination des 12-18 ans, permettant la réalisation de courts-métrage autour du thème de la prévention. Ces courts-métrages seront valorisés lors d'une soirée de remise de prix (Festival du film de prévention) puis diffusés lors de différentes actions auprès des adolescent et autres publics. Le but de ce projet est de permettre aux jeunes de parler de prévention tout en les initiant à l'écriture et au tournage d'un court-métrage.

| | Les dépenses | Les recettes |
|------------------------------|----------------|---------------|
| Frais de personnel | 41 465 | |
| Opérations BAFA, Gamefest... | 51 797 | |
| Subvention aux associations | 25 950 | |
| CAF DE LA GIRONDE | | 29 578 |
| Total | 119 212 | 29 578 |

C) La compétence culture volontariste

Le COTEAC : Les montants engagés concernant ce projet varient selon la programmation. En 2021, la collectivité a dépensé environ 93 000€, financé à hauteur de 45 000€ par le Département, l'IDDAC et la DRAC. Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle, repose sur une collaboration entre les différents acteurs en charge de l'Éducation (Education Nationale) et de la Culture (DRAC, IDDAC, Département). Ce projet s'adresse aux enfants, de la petite enfance jusqu'aux lycéens, et a pour objectif d'offrir différents parcours comprenant des spectacles, des ateliers artistiques et participatifs et des rencontres avec des artistes et des temps de formations pour les adultes.

| | Les dépenses | Les recettes |
|------------------------|---------------|---------------|
| Frais de personnel | 39 320 | |
| Ateliers et spectacles | 54 308 | |
| Département Gironde | | 22 199 |
| Drac | | 23 000 |
| Total | 93 628 | 45 199 |

Le réseau des bibliothèques : Ce projet coûte environ 54 000€ à la collectivité, il est financé par le Département. Le réseau permet l'accès à l'ensemble des fonds des bibliothèques membres quelle que soit la commune d'habitation grâce à une carte unique et un portail accessible en ligne. Ce projet est financé par le Département. Différentes actions d'animation culturelle sont portées par le Réseau. Ex : Stages Fanzine (BD) pour les PRJ dans la cadre de la Fête du livre, participation aux parcours du Coteac, constitution de mallettes thématiques (Environnement, numérique, ...) pour accompagner les projets de la collectivité.

| | Les dépenses | Les recettes |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Frais de personnel | 33 009 | |
| Achats de livres et de matériel | 21 408 | |
| Département Gironde | | 23 508 |
| Total | 54 417 | 23 508 |



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

V – L'évaluation climat du budget

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a mis les enjeux de transition écologique et solidaire au cœur de son projet pour le territoire. Au-delà des enjeux de bien-être des habitants et de développement du territoire, les élus souhaitent également contribuer à atténuer l'impact de la Collectivité pour lutter contre le changement climatique.

Afin de lutter efficacement contre le changement climatique, il est nécessaire de doter l'action publique de nouveaux outils. La CCM s'est ainsi inscrite de façon volontaire et pionnière dans une démarche de « budget climat », parfois également appelé « budget vert » ou « budget coloré ».

A travers cette démarche innovante et qui s'appuie sur les travaux scientifiques et rigoureux de l'association d'intérêt générale « Institute For Climate Economics » (I4CE), la Collectivité souhaite évaluer, en transparence, la cohérence du budget avec l'objectif climatique, identifier les marges de manœuvre et piloter le budget en intégrant l'approche climat.

Concrètement, cet exercice d'un nouveau genre va permettre à la Collectivité, tout au long du mandat, de mieux comprendre et expliquer quelles sont les dépenses bénéfiques, neutres, ou négatives pour le climat.

Les résultats qui vont vous être présentés ci-dessous sont le fruit d'un travail précis et approfondi de la Collectivité et des élus qui a permis d'évaluer l'impact climatique des dépenses 2021 d'investissement de la Collectivité.

Ces premiers résultats ne sont toutefois qu'une première étape. La Collectivité souhaite progressivement étendre le périmètre de son analyse à l'ensemble de son budget.

En parallèle, elle souhaite développer une méthodologie spécifique élargi à d'autres critères pour aller plus loin et reflétant l'ensemble de l'engagement politique pris en matière de transition écologique et solidaire. De nouveaux critères sont ainsi ajoutés progressivement à cet exercice d'évaluation (résilience territoriale, préservation de la biodiversité...) afin d'indiquer pleinement les ambitions et actions de la CCM en matière de transition.

Ce travail sera mené tout au long du mandat et permettra à termes d'éclairer la décision démocratique et l'action publique ; et de mieux évaluer la résilience environnementale, sociétale et économique du territoire face au changement climatique.





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

Conclusion

La restructuration de notre administration communautaire devrait favoriser l'efficacité des politiques éponymes qui ne manquent ni de moyens ni d'ambitions.

Le rythme de travail porté par les élus dans leur globalité devrait permettre de conforter notre territoire en services publics de qualité et investissements utiles au bien vivre de nos concitoyens. Cet objectif est le fil conducteur partagé et supporté par l'outil budgétaire présenté en 2022.

Présenté le
Au siège de la CdC Montesquieu à Martillac
Président de la CCM,
Bernard FATH
Signature du président